



**R**éseau **T**hématique **P**luridisciplinaire  
*Valorisation en sciences humaines et sociales*

**Rapport final**  
**du RTP Valorisation**  
**en Sciences humaines et sociales**  
**(InSHS CNRS, 2010-2013)**

sous la direction de François FAVORY

Monique BIGOTEAU, Patrice FONTAINE,  
Émilie MIRALTO, Nane PEHUET

**I. TEXTE**

**@InSHS du CNRS. Paris, 13 décembre 2013**

## **Avertissement**

Ce rapport est la propriété de la direction de l'InSHS du CNRS qui a toute autorité pour en définir les conditions de la diffusion.

# Plan du rapport

Avant propos	5
<b>I. Les modalités de mise en place du RTP</b>	<b>7</b>
1. Premiers constats	7
2. Les chantiers initiaux	7
3. Le plan de travail simplifié	9
<b>II. Inventaire des données existantes</b>	
1. Les contrats de collaboration de recherche	11
2. Les créations d'entreprises	11
3. Autres sources de données	12
3. 1. Appels à projets de l'ANR	12
3. 2. La base RIBAC	12
3. 3. Les activités d'expertise ou de consultance	12
<b>III. Au cœur des pratiques</b>	
1. Les représentations de la valorisation dans les communautés SHS	14
1. 1. Les sections SHS du Comité national de la recherche scientifique	14
1. 2. Les représentations de la valorisation chez les chercheurs, à travers	
1. 3. les dossiers de projets soumis à l'ANR	16
2. Enquête sur les représentations et les pratiques de valorisation dans les unités de recherche de l'InSHS	17
3. L'enquête de terrain auprès des MSH	19
3.1. Les raisons du choix des MSH comme objet d'étude	19
3. 2 A la recherche d'indicateurs pour les SHS	21
3. 3 La valorisation dans la stratégie des MSH	23
3. 4. Les atouts des MSH pour la valorisation	24
4. Les Annuaires des compétences : pour quoi faire ?	26
5. Questionnement autour de l'expertise scientifique en SHS	28
5. 1. L'expertise scientifique auprès et en dehors du monde de la recherche	29
5. 2. Formes, actions d'expertise et questionnement liées à l'expertise scientifique	31
<i>Les modalités d'intervention des chercheurs en archéologie</i>	34
6. Promouvoir la valorisation dans les unités de recherche	
6. 1. Le programme DEREVA	35
6. 2. Le dispositif des doctorants-conseils	36

## **IV. Les évolutions récentes du contexte de la recherche scientifique – Perspectives pratiques**

<b>1. Les évolutions récentes du contexte de la recherche scientifique</b>	<b>38</b>
<b>1. 1. Les faits marquants</b>	<b>38</b>
<b>1. 2. Le Salon <i>Innovatives SHS</i></b>	<b>39</b>
<b>2. Perspectives pratiques et préconisations pour stimuler la valorisation en SHS</b>	<b>40</b>

## ***Avant propos***

*François Favory*

Le réseau thématique pluridisciplinaire sur la Valorisation en SHS a été mis en place à l'initiative de l'équipe de direction de l'InSHS, placée sous l'autorité de Bruno Laurioux, et d'Eric Brian, DAS, chargé de l' "Agence de moyens" à l'InSHS.

Après réflexion, et malgré les charges nombreuses qui m'occupaient dans mon université, j'ai accepté la mission qui m'a été confiée par Bruno Laurioux (annexe 1. Lettre de mission du directeur de l'InSHS), en raison d'un intérêt particulier pour la question de la valorisation de la recherche et de l'intime conviction que les SHS valorisent leurs activités et leurs résultats de recherche, mais d'une manière plus diverse et plus discrète que les formules de valorisation pratiquées par les Sciences de la matière et privilégiées par les instances nationales de la recherche scientifique.

Cette mission était définie sur la base d'une note de cadrage rédigée par Nane Péhuet, ingénieure en charge de la valorisation auprès de la direction de l'InSHS (annexe 2. Note de cadrage. Création d'un Réseau Thématique Pluridisciplinaire pour la Valorisation en SHS).

La première réunion du bureau du RTP a eu lieu, à l'initiative d'Eric Brian et selon son agenda, le 25 janvier 2010. Mais la réunion s'est tenue sans lui, puisqu'il venait de décider de quitter ses fonctions à l'InSHS, pour des raisons de santé.

Malgré ces aléas, la première réunion a permis de rassembler la quasi-totalité des membres du bureau, ceux qu'avait proposé la direction de l'InSHS et ceux que j'avais demandé d'ajouter.

La première liste, proposée par la direction de l'InSHS, comprenait :

François BAFOIL : DR CNRS, CERI/UMR 7050, CNRS-Sciences Po Paris : auteur d'un rapport sur la valorisation demandé par la direction du département SHS du CNRS placée sous l'autorité de Marie-Claude Maurel

Dominique CARDON : DR CNRS, CIHAM/UMR 5648 CNRS-université Lyon II, Prix ANVIE/CNRS de la Valorisation 1993 : impliquée très activement dans la valorisation de la recherche sur les teintures textiles traditionnelles, antiques et médiévales, en partenariat avec des groupes industriels

Franck CHARRON : ingénieur CNRS, responsable du SPV de la délégation CNRS Paris A

William DEL-MANCINO : Ingénieur CNRS chargé de communication à l'ATILF/ UMR 7718 CNRS-université de Nancy

François FAVORY : PR, directeur de la MSHE C. N. Ledoux (USR 3124), CNRS-université de Franche-Comté

Patrice FONTAINE : PR, directeur de l'Institut Européen de données Financières/UPS CNRS 3390 : auteur d'un rapport sur la valorisation de la recherche en SHS durant son mandat à la direction du département SHS du CNRS, entre 2002 et 2006.

Claudio GALDERISI : PR univ. Poitiers, directeur scientifique adjoint à l'INSHS

Nane PEHUET : Ingénieure CNRS, responsable de la mission Valorisation de l'INSHS.

J'ai souhaité que ce groupe soit complété par des ingénieurs impliqués dans la valorisation de la recherche au sein de MSH :

Monique BIGOTEAU : Ingénieure CNRS, chargée de la communication scientifique, Espaces et Sociétés (ESO)/ UMR 6590, CNRS-Univ. de Nantes : membre de la direction scientifique du Département des SHS du CNRS sous l'autorité de Marie-Françoise Courel 2006-2008).

Flora GHENO : Ingénieure CNRS Partenariat & Valorisation ISH/USR 3385 CNRS-univ. Lyon II

Émilie MIRAULT : Ingénieure universitaire, chargée de la valorisation de la recherche à la MSH de Clermont-Ferrand (USR 3550), CNRS-université Blaise Pascal

Et par un enseignant-chercheur intéressé par cette question :

Pierre MUSSO : PR en Sciences de l'information et de la communication à Télécom Paris Tech et à l'université Rennes II, spécialiste critique de la société « de l'information »

Après une première phase enthousiaste, durant laquelle les charges ont été largement réparties, le bureau s'est rapidement réduit à un groupe de fidèles (parmi lesquels et par ordre alphabétique : Monique Bigoteau, Franck Charron, François Favory, Patrice Fontaine, Flora Gheno, avant qu'elle soit nommée administratrice de l'ISH, Emilie Mirault et Nane Péhuet qui ont participé, selon les cas, aux études lancées durant l'hiver et le printemps 2010.

Le bureau s'est réuni 4 fois en 2010 (25 janvier, 8 mars, 16 juin et 18 novembre), 4 fois en 2011 (10 mars, 29 juin, 22 septembre et 8 décembre) et 2 fois en 2012 (26 avril et 28 juin) (Annexe 3. Comptes rendus de réunion rédigés par Nane Péhuet). Une réunion restreinte, consacrée à la rédaction du rapport, a eu lieu le 17 janvier 2013 et la réunion de rendu final a été organisée le 4 décembre 2013 à la MSH de Dijon.

# I. Les modalités de mise en place du RTP

## 1. Premiers constats

D'emblée plusieurs constats se sont imposés lors des premiers échanges au sein du bureau du RTP :

- La valorisation de la recherche n'est pas un thème qui suscite un grand intérêt dans la communauté scientifique des SHS : mieux, ou pire, son évocation peut même provoquer une franche hostilité (« ce n'est pas notre métier ») ;

- La valorisation de la recherche recouvre des sens multiples selon les locuteurs et on confond souvent valorisation de la recherche avec la valorisation académique des résultats de la recherche (publication d'ouvrages et d'articles scientifiques, colloques, séminaires de recherche)

- La valorisation de la recherche en SHS est difficile à évaluer selon les critères utilisés pour les sciences de la matière (contrats industriels, brevets et redevances, création de logiciels, création de start up, etc.).

- La valorisation de la recherche souffre d'un certain flou concernant les missions assignées aux personnels chargés de la valorisation ou de la communication : autrement dit, les personnes recrutées pour la valorisation sont souvent utilisées pour toute autre activité que la valorisation, au sens strict du terme, comme la préparation des contrats ou l'aide au montage de projets ANR ou européens.

- En outre, il est apparu que la valorisation se heurtait à de multiples obstacles au sein même des institutions de recherche, universités et CNRS (Annexe 4. Pistes de réflexion sur les freins en matière de valorisation en Sciences humaines et sociales).

## 2. Les chantiers initiaux

Ces constats ont amené le bureau à envisager plusieurs chantiers, dont on se bornera à rappeler le catalogue initial :

- **Premier chantier** : "Valorisation éditoriale, droits d'auteur et numérisation"

Examen de la mise en œuvre de la Loi DADVSI et ses conséquences sur l'accès aux sources numérisées (Annexe 5. Le droit d'auteur est-il un frein à la valorisation des résultats ?).

- **Deuxième chantier** : "Inventaire des pratiques de valorisation en SHS et répertoires des compétences"

Les premières investigations ont montré qu'il existe de nombreuses sources susceptibles de donner des informations sur les actions de valorisation menées par les équipes et les chercheurs (rubrique Valorisation des dossiers de projets ANR, des dossiers de contrats quadriennaux de l'AERES, base de données RIBAC pour les chercheurs du CNRS, etc.). Mais dans quelle mesure ces informations sont-elles exploitées et exploitables ? Par ailleurs, les circuits et les transferts d'informations entre structures sont compliqués et certaines informations peuvent échapper au CNRS.

En conséquence, quatre groupes de travail (GT) ont été mis en place :

- GT 1 : exploitation des fiches de valorisation des dossiers de projets ANR

On se propose d'exploiter la rubrique Valorisation des dossiers de candidature ANR et le moteur de recherche ANR.

- GT 2 : Profils de valorisation

A partir des dossiers quadriennaux AERES, et autres dossiers, les objectifs viseront à :

- faire une évaluation sur la base de critères individuels et collectifs  
- élaborer des préconisations pour la présentation optimale de la valorisation dans les dossiers de tous types (collectifs, individuels)

- tenter d'en déduire des profils de valorisation

- GT 3 : Annuaire et répertoires de compétences en SHS

Il existe de nombreuses initiatives de bases de données sur les compétences : MSHS Toulouse, MSHE Lille, etc. Il s'agit d'en vérifier le fonctionnement et l'efficacité

- GT 4 : Inventaire des données disponibles au CNRS

. On se propose de prendre contact avec la DPI\* pour apporter des précisions sur les outils d'information dont elle dispose : la base partenariat, l'enquête contrats, le Répertoire des compétences etc.

. De même, au niveau de l'INSHS, on s'informerait sur la base RIBAC et la base de données sur les compétences des chercheurs en SHS.

- **Troisième chantier** : "Communication et dialogue SHS-Société"

Ce chantier était l'occasion de clarifier les malentendus entre valorisation et communication et de préciser le champ de l'une et l'autre.

- **Quatrième chantier** : "Les pratiques de valorisation comparées"

*Au niveau national :*

La valorisation dans les universités : SAIC, incubateurs etc., les plates-formes mutualisées, les Conventions CIFRE, les Pôles de compétitivité, les "grands établissements" (Cité des sciences, réunion des grandes écoles, IEP, EHESS, etc.)

*Au niveau international :*

Partant de l'expérience de cinq à dix pays, tels que le Japon, la Chine, les USA, la Grande Bretagne, l'Allemagne, le Brésil, la Finlande, Singapour, la Slovénie etc., on se propose de comparer leurs approches de la valorisation pour les sciences humaines et sociales..

- **Cinquième chantier** : "Inventaire des obstacles administratifs"

En s'appuyant sur les rapports quadriennaux, voire quinquennaux, et des entretiens avec des partenaires extérieurs (économiques, culturels, politiques, etc.)

- **Sixième chantier** : "Systèmes d'information et collaborations sur les contenus"

Nous disposons dans le groupe d'un expert de ces questions.

- **Septième chantier** : Inventaire des pratiques de valorisation en archéologie.

Depuis plus de trente ans, le CNRS a beaucoup soutenu le développement de l'archéologie particulièrement ouverte à l'interdisciplinarité dans ses pratiques de recherche. Forte de ses réussites parfois spectaculaires, elle se trouve aujourd'hui portée par une demande sociale forte (musées, media, édition scientifique, etc.). On peut ajouter que la communauté des archéologues, notamment bien formée aux technologies de pointe, génère une offre de « services » (conseils, études, diagnostics, analyses d'échantillons, formations techniques, etc.) auxquels ont recours bon nombre de collectivités territoriales, organismes publics ou privés, ONG, etc.



### 3. Le plan de travail simplifié

Sans perdre de temps à suivre et à commenter l'évolution des linéaments du plan d'action du bureau du RTP, on rappellera les différentes enquêtes qui ont été effectivement engagées et qui ont donné des résultats. Pour dire vrai, le travail a été mené à son terme par un noyau dur composé de Monique Bigoteau, Franck Charron, François Favory, Patrice Fontaine, Flora Gheno, avant qu'elle soit nommée administratrice de l'ISH, Emilie Mirault et Nane Péhuet.

Après une phase de programmation idéale du travail, on est progressivement parvenu à une programmation plus réaliste, structurée autour de deux questions majeures et d'un plan de travail simplifié.

#### **Les deux questions :**

. Quelles sont les représentations de la valorisation de la recherche en SHS, susceptibles de nous éclairer sur d'éventuels blocages au sein de la communauté ?

. Comment se présentent les activités de valorisation pratiquées par les unités de recherche et par les chercheurs et enseignants-chercheurs ?

#### **Le plan de travail simplifié :**

L'enjeu étant de réunir des données significatives au plus près des pratiques, afin de dresser un premier état des lieux, on s'est fixé un certain nombre d'objectifs réalistes :

- Rencontrer les principaux représentants institutionnels des différentes composantes de la recherche en SHS (présidents des sections du Comité national, directeurs de laboratoires, directeurs de MSH, etc.) ;
- Analyser les volets "valorisation" des dossiers de candidatures des appels à projets ANR et des dossiers de demande de moyens des laboratoires relevant de l'InSHS ;
- Réaliser une enquête par questionnaire auprès des unités de recherche relevant de l'InSHS, afin de mieux cerner les représentations des équipes au niveau de leurs pratiques de valorisation;
- Réaliser un certain nombre d'études plus ciblées concernant : les annuaires de compétences, les activités d'expertise ;
- Etudier les pratiques de valorisation dans le contexte des Maisons des sciences de l'homme
- Se rapprocher des autres structures de valorisation, le réseau CURIE en particulier.

#### **Note additive de François Favory :**

*Parallèlement aux enquêtes engagées, des contacts ont été pris avec le réseau CURIE, en premier lieu, à l'occasion du Colloque du réseau CURIE, le 16 juin 2010, auquel ont participé, à titre d'invitées, Flora Gheno et Nane Péhuet.*

*Le 14 octobre de la même année, une audioconférence, imposée par la grève des transports publics, a réuni Béatrice Viale, présidente de la commission SHS, et Edith Buser, au titre de la commission SHS du réseau CURIE, et Franck Charron, François Favory, Flora Gheno, Nane Péhuet au titre du RTP Valorisation de l'InSHS.*

*Une année plus tard, le 6 octobre 2011, une réunion s'est tenue à Paris Dauphine, avec Béatrice Viale et Edith Buser, d'une part, François Favory et Nane Péhuet, d'autre part, sans que ces réunions successives débouchent sur un partenariat effectif.*

*On touche là un des points irritants de ce dossier de la valorisation de la recherche universitaire : la compétition sourde et très franco-française entre services publics de valorisation, service universitaires de type SAIC, services régionaux, services CNRS de type du partenariat et de la valorisation (SPV). Lorsque j'ai voulu lancer, avec le concours d'un contractuel, depuis la MSHE C. N. Ledoux, une enquête purement informative auprès des services universitaires de valorisation, il n'a reçu quasiment aucune réponse, mais il a appris que cette enquête avait troublé et inquiété les services qui s'en sont émus auprès du Réseau CURIE (sic !).*

*En outre le réseau CURIE est une association loi 1901 qui exige l'adhésion pour qu'on puisse accéder aux informations de ses commissions : or, en 2010, le CNRS n'était pas encore adhérent du réseau, l'adhésion effective s'est faite en 2011.*

*Il faut ajouter que parfois la même suspicion est partagée par des services ou des agents au niveau du CNRS : lors d'une discussion au sein du bureau sur cette question, il a fallu rappeler que l'essentiel des unités de recherche CNRS étaient des unités mixtes (UMR) partagées entre le CNRS et un établissement universitaire et qu'il n'y aurait aucun salut à ignorer l'autre partenaire et ses ressources.*

## II. Inventaire des données existantes

La production des SHS se concrétise essentiellement par des publications, des ouvrages ou encore des présentations lors de colloques et congrès scientifique qui sont l'occasion pour les chercheurs de présenter leurs résultats de recherche.

Les chercheurs disent assez volontiers qu'ils valorisent ainsi leurs activités scientifiques. Afin d'éviter toute ambiguïté de compréhension du concept de valorisation, on préférerait dans ce cas parler de **valorisation académique** des résultats de recherche, afin de faire la distinction entre la valorisation scientifique de la recherche et une autre forme de valorisation conçue en fonction d'une demande du monde socioéconomique. On peut qualifier cette forme de valorisation, de "**valorisation socioéconomique**" qui recouvre divers aspects tels que : activités de consultance, réalisations d'expertises, mise en forme de logiciels, création de start up,...

Il faut souligner que la valorisation socio-économique requiert un ou plusieurs partenaires externes, le plus souvent à l'origine de la demande.

### *Les sources de données internes existantes :*

#### **1. Les contrats de collaboration de recherche suivis par le CNRS**

Les contrats de collaboration de recherche recouvrent des réalités très diverses : projets de recherche menés en commun entre deux ou plusieurs laboratoires, collaborations avec des institutions publiques pour la réalisation d'études, mais aussi simples prestations pour répondre à une demande d'entreprise. Les contrats gérés par le CNRS précisent les partenaires impliqués, les conditions de financement du projet et la répartition de la propriété intellectuelle, s'il y a lieu.

Nous avons ainsi pu mener une étude à partir des données de la base « Partenariat » du CNRS, base interne, qui recense tous les contrats portés par des unités labellisées pour la période 2005 - 2011, soit durant sept années (*Annexe 6. Analyse de la base Partenariats*).

Ces résultats ne concernent que les contrats gérés par le CNRS, car les laboratoires à double tutelle peuvent choisir de déléguer la gestion de leurs contrats aux universités. On constate que sur un total de 3078 contrats, un peu moins du tiers (960) concernent des contrats avec un partenaire ou une institution qui n'appartient pas au monde de la recherche (collectivités territoriales, associations entreprises etc.) et peuvent être ainsi considérés comme des contrats relevant d'un transfert ou de la valorisation ; une centaine d'entre eux concerneraient des demandes de protection de logiciels et une vingtaine d'autres, des contrats de licence ou de cession de droits dans le domaine des logiciels.

Sur les 298 unités de l'InSHS recensées, un tiers affichent au moins un contrat et un autre tiers plus de 10 contrats. Une douzaine d'unités détiennent à elles seules 26 % de l'ensemble des contrats ; ces unités relèvent essentiellement des sections 37 (*sciences économiques*), 39 (*Espaces, territoires et sociétés*) et 36-40 (*sociologie, sciences politiques,...*). Les partenaires principalement impliqués dans ces contrats sont les ministères, les collectivités territoriales et les PME-PMI. ( voir *Annexe 6* ). Mais la Base partenariat donne peu d'informations sur les contenus des contrats.

## 2. Les données sur les créations d'entreprises

Pour les politiques, elles représentent un enjeu majeur car ce sont les jeunes entreprises innovantes qui vont déterminer la croissance et les emplois de demain. Un récent inventaire, réalisé à la demande de la direction du CNRS, concernant les **créations d'entreprises** issues des laboratoires rattachés à l'InSHS, dénombre une quarantaine d'entreprises pour les SHS, créées au cours de ces 12 dernières années. Ce résultat qui ne concerne que les unités rattachées à l'InSHS est sans doute minoré par rapport à la réalité, du fait de la propriété intellectuelle en terme de "droits d'auteur" : les start up SHS ont sans doute moins recours aux services d'aide à la création d'entreprise et aux incubateurs que les jeunes entreprises fondées sur l'exploitation d'un brevet, comme c'est souvent le cas pour la recherche expérimentale. Une rapide étude réalisée sur une quinzaine d'entre elles, montre que ces start up relèvent pour l'essentiel, de trois champs de disciplines : la section 34 (*linguistique*), pour six d'entre elles, la section 39 (*géographie,...*) pour cinq autres et enfin la section 36 (*sociologie, ...*) pour les trois restantes.

## 3. Les autres sources de données

### 3.1. Les appels à projets de l'ANR

Notre intention initiale était d'exploiter les dossiers de candidatures des **appels à projets ANR**, qui incluent obligatoirement un volet "valorisation", mais n'ayant eu accès qu'à une trentaine de dossiers, nous n'avons pu que constater que les formulaires eux-mêmes entretiennent une certaine confusion autour de la notion de valorisation : la majorité des dossiers ANR illustrent davantage les perspectives de valorisation académique par le biais de colloques et autres projets de dissémination scientifique, plutôt que de valorisation orientée vers des besoins socio-économiques. D'où l'intérêt de faire la distinction entre la valorisation académique au sein des institutions de recherche et la valorisation économique ou culturelle qui implique nécessairement un ou plusieurs partenaires extérieurs au monde de la recherche. (voir ci-dessus )

### 3.2. La base RIBAC

Il existe, depuis l'année 2011, une autre source de données, la **base RIBAC** (Recueil d'Informations pour un oBServatoire de la reCherche en SHS), conçue dans le but de disposer des informations les plus complètes possibles sur les productions et activités liées à la recherche en SHS. A l'aide d'un formulaire sécurisé accessible sur le web, les chercheurs CNRS SHS sont invités à décrire tous les ans leurs activités dans toutes leurs dimensions, qu'il s'agisse de recherche et d'enseignement, de communication ou de valorisation. L'exploitation des données de RIBAC pourrait être une source d'information précieuse pour mieux repérer les pratiques de valorisation des chercheurs.

### 3.3. Les activités d'expertise ou de consultance

Conformément à la Loi sur la recherche et l'innovation de juillet 1999, les chercheurs et ingénieurs peuvent intervenir en tant qu'expert ou consultant auprès des entreprises ou de partenaires extérieurs, sous réserve d'en demander l'autorisation au CNRS. Juridiquement, il ne s'agit pas d'un contrat mais d'une demande d'autorisation de cumul de rémunération ou d'autorisation de consultance. Cette démarche souvent négligée par les chercheurs, est pourtant une protection

contre les risques de conflit d'intérêt. Mais les dossiers enregistrés, trop peu nombreux, ne permettent pas d'en tirer un enseignement significatif. (voir chapitre III. 6. Notions d'expertise scientifique en SHS).

Toutes ces données sont rarement collectées de manière systématique, comme on vient de le voir et restent insuffisantes pour pouvoir suivre les activités de valorisation en SHS.

C'est dans le but de disposer de données fiables que le RTP s'est défini un plan de travail qui permette de réunir des données significatives, que ce soit au niveau des représentations, des contenus ou des pratiques de valorisation. (voir ci-dessus, chapitre I, paragraphe 3)

## III. Au cœur des pratiques

### 1. Les représentations de la valorisation dans les communautés SHS

#### 1. 1. Les sections SHS du Comité national de la recherche scientifique

La première étape a été de rencontrer les présidents des commissions SHS du Comité national de la Recherche scientifique (Annexe 7. Enquête auprès des commissions du CoNRS) et certains de ses membres en tant que chercheurs

Afin de mieux cerner comment les représentants institutionnels envisagent la valorisation de la recherche, nous avons, dans un premier temps, rencontré les présidents des sections du Comité National, pour leur poser les questions suivantes :

- Que signifie pour la communauté SHS "valoriser les résultats de recherche" ?
- En parle-t-on au sein des sections du Comité national ?
- Les activités de valorisation sont-elles prises en compte dans l'évaluation des unités et des chercheurs ?

La plupart des présidents ont facilement accepté de nous rencontrer, mais nous ne sommes pas parvenus à accorder nos agendas avec certains d'entre eux, plus particulièrement les présidents des sections de sciences sociales.

Liste des présidents rencontrés :

- Didier Binder, (section 31, Hommes et milieux : évolution, interactions),
- Jean-Marie Guillon (section 33, Mondes modernes et contemporains),
- Olivier Coutard, (section 39, Espaces, territoires, sociétés)
- Barbara Cassin, (section 35, Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art)
- Véronique Gazeau, (section 32, Mondes anciens et médiévaux).

Certains d'entre eux étaient accompagnés des membres de leur bureau de section ou du secrétariat scientifique. Ils nous ont confirmé que la valorisation était loin d'être clairement perçue au sein des organes d'évaluation du CoNRS.

Dans la mesure du possible, avant de les rencontrer, nous avons cherché à consulter les rapports d'activités des unités et des dossiers de chercheurs, qui comportent une rubrique valorisation. Mais généralement placée en fin de dossier, nous avons constaté que la fiche "activités de valorisation" était rarement remplie à la hauteur des activités réelles des chercheurs.

Par ailleurs, quelles que soient les sections du Comité national considérées, il semble exister un non-dit, voire des formes d'autocensure de la part des chercheurs qui minimisent volontairement le volume réel de leurs activités de valorisation, que ce soit leurs activités d'expertises ou de conseil auprès d'organismes ou d'entreprises, ou encore leurs interventions de diffusion des connaissances auprès du grand public. Selon Barbara Cassin, la valorisation aussi parfois désignée "impact sociétal" est le *parent pauvre* du monde académique. "Il pourrait être plus judicieux de parler de "bénéfice sociétal", suggère-t-elle, car le terme d'"impact sociétal", peut faire peur... ». Ces réticences à parler de la valorisation laissent supposer un problème de vocabulaire, mais il semble exister un réel "préjugé négatif", si l'on considère l'idée largement répandue parmi les membres du Comité national "un chercheur qui fait beaucoup de valorisation, fait moins de recherche académique". Ainsi, est-il fréquent de faire le procès du chercheur qui en intervenant dans les médias, risquerait de "perdre son âme de chercheur".

Les critères d'évaluation qui privilégient l'excellence scientifique renforcent cette dichotomie : en effet, l'obligation de formaliser sa production scientifique à travers des publications de haut niveau, relègue au second plan les activités liées à la valorisation. Certains présidents font remarquer que dans les pays anglo-saxons, la valorisation étant soumise à la même logique de performance que les résultats académiques de la recherche, est mieux intégrée dans la vie scientifique.

On constate que la valorisation est appréhendée de façon différente selon les disciplines : dans les domaines de la littérature, la philosophie, voire la sociologie, il est plutôt convenu de ne pas afficher trop d'activités de valorisation ; dans d'autres champs scientifiques telle la géographie, par exemple, ne pas diffuser les résultats de la recherche en dehors du milieu scientifique pourrait être interprété comme une forme de repli sur soi. Enfin, pour certaines disciplines comme l'archéologie et encore la géographie, les activités d'expertise, individuelles ou collectives, tout comme les prestations sont très appréciées car elles témoignent du dynamisme de leurs recherches et permettent d'afficher leur impact social.

- Pour les géographes de la section 39 (Espaces, territoires, sociétés), section particulièrement interdisciplinaire, la valorisation est plutôt envisagée de manière positive, le bénéfice secondaire, en quelque sorte, d'une activité scientifique bien menée, soucieuse de ne pas négliger la demande sociale.

Par ailleurs, leurs interlocuteurs dans les collectivités régionales et bureaux d'étude, qu'ils soient géographes, sociologues urbains, aménageurs-urbanistes, spécialistes de la ville ou architectes, sont souvent issus des mêmes filières de formation, ce qui facilite les échanges. Les productions scientifiques issues de cette section concernant en particulier, l'aménagement urbain, le développement local, ou la prospective liée à l'avenir des territoires, ont justifié des relations contractuelles déjà anciennes et une proximité avec des partenaires de la société civile, que cela soit à l'échelle des collectivités locales (Région, communautés urbaines) ou nationale, (DATAR, le Plan Urbanisme) voire européenne. Ces partenariats représentent, par ailleurs, au niveau des équipes, des ressources financières non négligeables.

Grâce à des outils rénovés, telle que la cartographie assistée par ordinateur pour traiter de grands fichiers de données statistiques, ou la diffusion des Systèmes d'Information géographique (SIG), les géographes assurent des activités d'expertise fréquentes, en réponse à des demandes concrètes.

Il ne faut pas occulter les risques d'une telle réactivité qui pourrait réduire l'apport de la recherche à des prestations relevant plus des études que de la recherche. Plus généralement, les évaluateurs ont conscience qu'ils doivent veiller à maintenir un niveau de réflexion théorique et épistémologique sur les résultats scientifiques. La multitude de laboratoires qui se positionnent désormais sur les thématiques de « la ville durable » est un exemple qui invite à beaucoup de circonspection sur l'« effet mode », qui peut influencer les projets scientifiques.

La diffusion d'outils de connaissance, de diagnostic, de formalisation liés à la cartographie et aux SIG dont l'utilité a été bien perçue en dehors du monde académique, s'est accompagnée de la reconnaissance de compétences de haut niveau, mais les débats scientifiques liés aux enjeux de représentations induites ne sont pas suffisamment diffusés. Si on note un renouveau dans la production d'atlas et d'ouvrages destinés au grand public (atlas thématiques à grande diffusion, atlas géopolitiques, etc.), la question des usages sociaux des cartes reste un champ de réflexion à explorer.

- Les archéologues et les historiens qui relèvent des sections 31 (Hommes et milieux : évolution, interactions), 32 (Mondes anciens et médiévaux) et 33 (Mondes modernes et contemporains), sont très liées avec le secteur de la culture. Ils sont fréquemment sollicités pour des actions d'expertise par les musées (catalogues d'exposition, notices pédagogiques...). La valorisation se trouve ainsi assez naturellement au cœur de leurs activités de recherche.

Ils sont souvent impliqués dans la création de " start up ", notamment sous la forme de sociétés d'archéologie préventive ou de bio-anthropologie. On peut citer, par exemple : Oxfordarchéo (en lien avec l'université), Paléotime (association de droit privé), Archéosphère (agrée par le conseil supérieur de l'archéologie). Les sociétés d'archéologie préventives représentent une part non négligeable de débouchés pour de nombreux docteurs et étudiants formés dans le cadre des UMR..

Même si ces premiers diagnostics ne sont que partiels, on peut déjà faire quelques observations :

- Il faut nuancer l'autocensure des chercheurs sur leurs activités de valorisation : les chercheurs des Sciences humaines dites Sciences de l'érudition pratiqueraient davantage l'autocensure pour des raisons de reconnaissance scientifique, alors que les chercheurs des sciences sociales resteraient discrets sur leurs activités de valorisation pour des raisons plus personnelles et/ou pour préserver leur liberté.

- Même si les membres du Comité National portent un intérêt croissant à la valorisation, mais celle-ci reste encore très marginalisée, en regard des critères scientifiques d'excellence.

- La communauté scientifique semble manquer de repères pour apprécier tous les bénéfices de la valorisation qui peut aussi enrichir le travail de recherche. On peut donner l'exemple de la recherche anglo-saxonne qui reste très reconnue, tout en affichant une grande ouverture à la demande socio-économique.

- Il faut ajouter qu'une des spécificités de la recherche en SHS est son importante *production éditoriale* dont l'impact économique est difficile à cerner. Ce mode de transfert entre recherche et secteur de l'édition mériterait d'être mieux cernée et évaluée.

*Monique Bigoteau, Nane Péhuët*

## **1. 2. Les représentations de la valorisation chez les chercheurs à travers les dossiers de projets soumis à l'ANR**

Une enquête a été engagée auprès des archives de l'ANR, avec le concours de J-M. Roddaz, directeur du département SHS à l'ANR, pour étudier la manière dont les porteurs de projets abordaient la valorisation dans les rubriques prévues à cette fin (annexe 8. Analyse de dossiers ANR).

A cause d'un accès difficile aux dossiers, nous n'avons pu réunir que 32 projets soumis aux comités SHS de l'Appel Blanc et Jeunes chercheuses, Jeunes chercheurs ont pu être étudiés.

On note un certain flou concernant la représentation que les chercheurs ont de la valorisation :



. Pour l'essentiel, les informations recueillies dans la rubrique "valorisation" relèvent de la **recherche académique** : publications scientifiques dans revues spécialisées, séminaires, colloques, *workshops*, etc. (23 réponses sur 32)

. La notion de **partenariat** concerne pour l'essentiel des partenariats scientifiques avec d'autres unités de recherche ou universités (6 réponses). Deux réponses signalent un partenariat en dehors de la recherche académique : une collectivité locale pour l'un, une structure associative professionnelle pour l'autre.

. **L'édition**, en tant que débouché de valorisation, est signalée pour 5 projets : 2 atlas, 1 dictionnaire, 1 ouvrage méthodologique, 1 ouvrage visant un public d'érudits.

. **Portails, site web, bases de données** : 10 projets sont concernés. Les bases de données (4) citées sont limitées à un usage académique.

. La valorisation sous forme de diffusion au **grand public** (6 réponses) concerne essentiellement des conférences (dans le cadre de la Fête de la science, d'expositions dans des musées, milieux éducatifs et professionnels etc.).

. La catégorie **autres** (8 réponses) apporte un éclairage sur la diversité des pratiques d'ouverture des SHS vers la société : un projet relevant de l'archéologie botanique, par exemple, signale des dépôts de brevet sur les applications informatiques développées.

En conclusion, le recueil des données filtrées à travers la rubrique des dossiers ANR "*Stratégie de valorisation des résultats et mode de protection et d'exploitation des résultats*" n'apporte pas d'informations significatives pour la "valorisation socio-économique", la majorité des actions citées relevant essentiellement de la valorisation académique. Cela confirme l'ambiguïté de la notion de valorisation pour la plupart des chercheurs qui ne considèrent que la valorisation académique de leurs activités de recherche, faute d'une représentation claire de ce qu'on appelle la "valorisation socio-économique" de la recherche.

Il serait intéressant, comme nous l'a proposé le directeur de l'ANR, de poursuivre ce travail d'analyse à partir des rapports finaux des dossiers thématiques, ce qui permettrait de voir si les représentations que se font les chercheurs de la "valorisation", fortement marquées par une culture académique, lors du dépôt de leur projet, ont évolué quatre années plus tard, au fil de l'avancement de leur projet.

*Flora Gheno, Nane Pehuet  
décembre 2010*

## **2. Enquête sur les représentations et les pratiques de valorisation dans les unités de recherche de l'InSHS**

En 2011, le RTP a conçu et lancé une enquête auprès de toutes les unités de recherche de l'InSHS, pour mieux connaître leurs représentations de la valorisation et leurs pratiques. L'objectif était d'évaluer la manière dont les unités envisagent la valorisation et le contenu qu'elles lui donnent. Cette démarche était fondée sur la différence de culture entre les domaines scientifiques investis dans la valorisation (Sciences de la Matière, Sciences de l'Univers, Sciences de la Vie) et le domaine des SHS moins investi, sinon réticent à cette dimension de l'activité scientifique.

Le questionnaire a été élaboré par le Bureau du RTP, dans le but de faciliter l'exploitation statistique des réponses en privilégiant des questions dichotomiques ou à choix multiples (Annexe 10. Enquête auprès des unités de recherche SHS : "Pratiques, actions et stratégies de valorisation").

Le questionnaire a été adressé à toutes les unités de l'InSHS en même temps que l'appel à projets pour le Salon de la valorisation en SHS, prévu à l'origine en 2012 et tenu finalement en 2013 (*Innovatives SHS*, 17-18 mai 2013).

Le questionnaire a été structuré en trois sections :

- A. Le contexte, où l'enquêté est invité à préciser sa position par rapport à la valorisation en général et dans les pratiques de son unité en particulier
- B. Les actions réalisées dans l'unité : leur identification et leur contenu
- C. La stratégie de l'unité en matière de valorisation.

Les unités ont été invitées à répondre au questionnaire sous deux formes, au choix : compléter le questionnaire en ligne ou sur un document adressé à l'Institut en format Word ou en format pdf. La réception des réponses sous 3 formats a certainement compliqué leur dépouillement et leur exploitation. Les réponses saisies en ligne étaient exploitables par une exportation sous format Excel prévue dans le dispositif initial. Les réponses sous Word et sous format .pdf ont nécessité un reconditionnement au format Excel. Une fois l'harmonisation de l'information assurée, les contenus ont été transférés progressivement dans une base de données interactive, gérée sous le logiciel PRAGMA<sup>1</sup> par Sylvia Rastian, ingénieure d'étude contractuelle, rattachée à l'équipe d'intelligence territoriale de l'UMR 6049 ThéMA.

Le bilan des réponses en ligne, reconditionnées en format Word selon l'architecture de l'enquête, et classées par ordre alphanumérique des codes des unités, a été réalisé et imprimé à la demande de la direction de l'INSHS.

L'enquête comportait deux types de questions : des questions directives (oui/non) et des questions à choix multiples, d'une part, et des questions sollicitant une réponse libre et détaillée, d'autre part.

L'enquête interroge les unités moins sur la réalité des pratiques de valorisation que sur la représentation que s'en font les acteurs.

De ce point de vue, il convient de souligner que les auteurs des réponses ont des statuts variés qui, avec le recul, auraient mérité d'être documentés dans l'enquête. Les contacts mentionnés renvoient aussi bien au directeur de l'unité, à un chercheur ou enseignant-chercheur en charge de la valorisation, à un ingénieur chargé de la communication ou de la valorisation, à une secrétaire. Il n'est donc pas possible d'identifier de manière sûre l'auteur des réponses.

Certaines unités ont fourni plusieurs réponses, soit parce qu'elles sont structurées en équipes distinctes<sup>2</sup>, soit parce que plusieurs membres de l'unité ont répondu, ce qui ne manque pas d'intérêt<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Gestionnaire de bases de données créé par Jean-Jacques Girardot, Centre MTI@SHS, équipe de recherche technologique de l'UMR 6049 ThéMA, CNRS-Université de Franche-Comté. Diffusé depuis janvier 2013 par la *start up* CATALYSE : 32, rue Mégevand 25030 Besançon Cedex.

<sup>2</sup> Deux réponses reçues au titre de l'ArScAn, UMR 7041, l'une émanant de l'équipe « Du village à l'état au Proche et Moyen Orient », l'autre provenant de l'équipe du LIMC (*Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae*).

L'inventaire des pratiques de valorisation se réfère à des actions dont l'intitulé était parfois ambigu, ce qui a contribué soit à grossir le nombre de réponses dans une rubrique, soit à en stériliser une autre. La notion d'expertise, par exemple, a dans certains cas été comprise comme la compétence de l'unité dans tel ou tel champ scientifique : or la question portait sur les pratiques d'aide à la décision auprès des entreprises, des services, des organismes ou des collectivités territoriales. Sur un autre plan, la notion de "médiation scientifique", mal comprise, est assimilée à la "vulgarisation", plus ou moins bien connotée. Si ces différentes notions doivent être proposées pour recenser les pratiques de valorisation en SHS, dans des rapports d'activité d'unités ou de chercheurs, il conviendra d'en préciser le champ sémantique.

Pour prétendre à une approche plus rigoureuse des pratiques de valorisation, il faudrait confronter le discours exprimé dans les réponses au questionnaire au catalogue des pratiques attestées et enregistrées dans la base Partenariats du CNRS, qui recense les contrats et conventions gérées sous le sceau du CNRS ou, quand les unités en transmettent l'information à leur Délégation régionale, sous le sceau d'un établissement partenaire du CNRS (université ou autre organisme de tutelle de l'unité concernée).

L'exploitation des résultats de l'enquête a donné lieu à une approche statistique descriptive de l'ensemble des réponses enregistrées et à une analyse multivariée pour tenter de dégager une typologie des unités ayant répondu selon leurs conceptions de la valorisation des résultats de leurs recherches et selon leurs pratiques concrètes de valorisation (Annexe 10.2. Exploitation statistique des résultats).

*Rédacteur : François Favory*

### **3. L'enquête de terrain auprès des MSH**

Il faut rappeler que les MSH ont été créées au cours des années 90, afin de rééquilibrer la répartition des SHS sur toute la France, alors qu'elles étaient fortement concentrées en région parisienne. Entre le début des années 90 et la fin des années 2000, 22 MSH ont été créées couvrant toutes les régions de France.

Le rapprochement entre le RTP et le Réseau national des MSH (RNMSH) a été facilité par la présence du directeur du RTP dans le bureau et le comité de direction du RNMSH et par la participation active au sein du bureau du RTP de trois ingénieurs travaillant dans des MSH.

L'enquête de terrain auprès des MSH a été réalisée par Nane Péhuet et Monique Bigoteau, selon l'agenda présenté ci-dessous.

#### **3. 1. Les raisons du choix des MSH comme objet d'étude**

Les MSH et leur Réseau apparaissent comme un bon observatoire des pratiques de valorisation : répartition géographique sur toute la France, diversité des disciplines et pluridisciplinarité sur un même lieu, proximité des collectivités territoriales,...

---

<sup>3</sup> UMR 5824 Groupe d'Analyse et de Théorie Economique (GATE), UMR 7172 ARIAS (Atelier de recherches sur l'intermédialité), USR 3131 IFEA (Institut Français d'Études Anatoliennes).

Les premiers entretiens avec quelques-uns des directeurs et directrices de MSH, à l'occasion d'un de leur déplacement au siège du CNRS, laissaient entrevoir que les MSH disposaient de réels atouts pour héberger, initier et suivre les parcours des chercheurs qui entreprennent des actions de valorisation sous différentes formes et quelles que soient les disciplines (Annexe 11. 1).

Par la suite, nous avons rencontré les directrices et directeurs de toutes les MSH sur le site même de leur MSH (voir calendrier des rencontres, ci-dessous).

Ces entretiens ont permis de recueillir des informations sur la place faite à la valorisation dans les MSH, sur les conditions d'émergence et de développement des projets, souvent liées aux projets pluridisciplinaires des MSH (Annexe 11. 3).

Le RTP, par le biais de ses deux émissaires, a très vite été associé aux réunions "métiers de la valorisation"<sup>4</sup> du Réseau des MSH.

Même si toutes les MSH ne disposent pas de personnel spécifiquement en charge de la valorisation, il a été possible de mobiliser la quasi totalité des MSH sur la question, certains secrétaires généraux prenant en charge la valorisation, en l'absence de chargé de valorisation. C'est ainsi qu'un travail commun avec l'ensemble des MSH a pu être engagé.

#### Calendrier des rencontres avec les MSH :

MAE Nanterre	20 septembre 2010
Tours	21 septembre 2010
Nantes	27 septembre 2010
Rennes	15 octobre 2010
Poitiers	17 novembre 2010
Caen	5 janvier 2011
Paris Nord	12 janvier 2011
Aix-Marseille	18 janvier 2011
Lille	4 février 2011
Montpellier	23-24 février 2011
Lyon, MOM	11 mai 2011
Lyon, ISH	12 mai 2011
Clermont-Ferrand	18-19 mai 2011
Strasbourg	15 novembre 2011
Bordeaux	30 novembre 2011
Nancy	2 février 2012
Besançon	24 mai 2012
Dijon	25 mai 2012
Toulouse	8 juin 2012
Grenoble	16 novembre 2012

---

<sup>4</sup> "Les réunions métiers des MSH" sont des rencontres régulières, initiées par le RNMSH depuis plusieurs années, qui ont permis au réseau national de se construire aussi en s'appuyant sur les compétences des personnels d'accompagnement de la recherche des Maisons. Ces échanges entre professionnels, souvent très motivés, relevant de différents domaines d'activité – documentation, communication, informatique, administration générale et valorisation –, ont permis des partages d'expérience entre des MSH aux configurations très diverses ; dans tous les cas, l'objectif est de proposer des stratégies communes afin d'optimiser les services rendus par les MSH (Annexes 11. 3 et 4).

### **3. 2. A la recherche d'indicateurs pour les SHS**

La nécessité de disposer d'indicateurs spécifiques pour les SHS s'est imposée dès le début du RTP comme une priorité, du fait que les SHS développent des activités de valorisation qui restent trop souvent méconnues et non répertoriées comme telles.

#### ***Premier classement typologique des actions de valorisation***

Le RNMSH s'est fortement mobilisé dès 2012 sur la valorisation des SHS en organisant deux réunions "métiers" sur la question et en y associant le RTP : la première à la MSH de Montpellier en mars 2012 et la seconde à Bordeaux, à la MSH Aquitaine en octobre 2012.

A ces deux occasions, les représentants locaux des services Valorisation de l'Université, du CNRS ainsi que les SATT régionales, avaient été invités. Les échanges ont mis en évidence que les SHS se prêtaient mal à une approche « classique » de la valorisation, conçue comme une stricte activité de transfert technologique.

En l'absence de tout outil référentiel pour les SHS, il devenait indispensable de caractériser les activités de valorisation SHS au plus près des pratiques.

Les MSH se présentaient comme une sorte de laboratoire (poste) d'observation "idéal" pour entreprendre une telle démarche.

Il fallait pouvoir disposer de données fiables. C'est pourquoi, il a été demandé aux MSH de faire remonter les informations sur les actions de valorisation relevant de leur périmètre, réalisées en 2011. Pour cela, il leur a été proposé de compléter une grille déclinant les 13 critères censés en couvrir tous les aspects. Cette grille a été auparavant validée avec l'ensemble des MSH.

#### **Les 13 critères de classement proposés :**

1. Outils pour les approches du monde (outils cartographiques, d'analyse spatiale, bases de données, etc.)
2. Outils pour le traitement de la langue (logiciels d'apprentissage, etc.)
3. Logiciels et productions multimédia, jeux
4. Présence médiatique (produits audiovisuels, Festivals, etc.)
5. Aide à la décision, expertise
6. Innovations sociales et développement local
7. Débats publics / actualité des sociétés contemporaines
8. Patrimoine et appui culturel
9. Edition et publications grand public
10. Création d'entreprises innovantes
11. Projets issus des pôles de compétitivité
12. Projets issus du mécénat
13. Prestations de formation

Les MSH, sensibilisées à l'importance de la démarche, ont toutes joué le jeu et à la fin de l'année 2012, on disposait d'un panorama très diversifié des différentes formes de la valorisation et d'un premier essai de classement des actions de valorisation, selon la nature des projets.

Ce sera le point de départ de la réflexion sur l'identification d'indicateurs pour le suivi des activités de valorisation et de transfert en SHS.<sup>5</sup>

### ***Deuxième classement recentré***

Ce premier classement des actions de valorisation aura été très utile pour obtenir, en retour des MSH, une image aussi précise que possible, des projets de valorisation menés par les MSH.

Il a aussi très intéressant de savoir que certains items n'ont pas enregistré de réponse, tel, "projets issus du mécénat" et "innovations sociales".

Et puis, faute de rubrique adéquate, nous ne disposons d'aucune information sur les créations d'entreprise issues de la recherche, ni des licences (concernant les logiciels en particulier) et des brevets.

Le travail de collaboration entre le RTP et le RNMSH s'est poursuivi sous la forme d'un groupe de travail commun<sup>6</sup> "Indicateurs", même si on était encore loin de pouvoir proposer des indicateurs en tant que tels. La grille en 13 critères, sera reformulée, pour disposer d'une nomenclature en cinq rubriques, à la fois plus simple et plus complète. Ainsi, début 2013, on disposait d'un classement typologique recentré des actions de valorisation issu du travail mené en coopération avec le réseau des MSH.

### **Classement typologique recentré**

1. Transferts à partir d'outils issus de la recherche (logiciels, bases de données, outils cartographiques, technologies 3D, etc.)
2. Actions de diffusion grand public, (débat, productions multimédias, films, édition, atlas, etc.)
3. Patrimoine et expertise culturelle (prestations pour musées, expositions, productions audiovisuelles, etc.)
4. Prestations d'expertise et transferts de connaissances (aide à la décision, formation, diagnostics, expertise, savoir faire, méthodologies d'enquêtes, etc.)
5. Productions relevant de la propriété intellectuelle, création d'entreprises, participation à la conduite de PME issues de la recherche, déclaration de logiciel auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP), etc.

---

<sup>5</sup> voir la Lettre de l'InSHS, n° 22, "La valorisation en Sciences humaines et sociales en quête de ses repères", mars 2013

<sup>6</sup> Composition de ce groupe de réflexion : Philippe Blanc (MSHS Toulouse), Myriam Caudrelier (Meshs-Lille), Khaled Hirech (MSH Poitiers), Janis Monchet (Meshs, Lille), Sabine Palmer (MSH Bourgogne), Carolle Lermet (MshB), Camilla Rocca (MSH Paris Nord), Nane Péhuet (RTP), Monique Bigoteau (RTP).

L'intérêt immédiat de cette nouvelle présentation a été de faciliter la lisibilité des actions de valorisation en SHS. Elle pourrait être utilisée comme une grille de référence pour tous les cas où il est demandé aux chercheurs de caractériser leurs activités de valorisation, tels les formulaires des rapports d'activités des chercheurs et d'unités ou les fiches types des appels à projets (ANR,...)

### **3. 3. La valorisation dans la stratégie du Réseau national des MSH**

Ce classement simplifié apportant une meilleure lisibilité des projets, dès lors, les MSH pouvaient afficher sur leurs sites web, leurs réalisations en matière de valorisation et montrer toute la diversité et la richesse de la valorisation SHS. De même, le RNMSH a ouvert sur son site web une rubrique valorisation, reconnaissant ainsi l'importance stratégique de la valorisation pour le Réseau et les MSH.

Dans le même temps, le RNMSH a lancé au printemps 2013, la première enquête de "recensement annuel des activités développées dans les MSH", réservant une dizaine de questions pour les activités de valorisation (nombre d'actions engagées, de logiciels créés, de contrats de prestations, d'actions grand public, etc.) ; l'enquête comporte aussi un volet qualitatif pour approfondir le contenu de ces actions, les modalités de leur mise en œuvre, les types de partenaires impliqués et les publics ciblés.

A la demande des directeurs de MSH et des responsables chargés de collecter les informations, il est prévu de joindre au prochain recensement de 2014, un glossaire<sup>7</sup> établi par les membres du groupe de travail, afin de faciliter la compréhension de la terminologie juridique. Il est prévu que cette enquête soit reproduite régulièrement tous les ans, sinon tous les deux ans.

Il reste à poursuivre la réflexion engagée pour dégager un consensus autour des indicateurs à retenir pour les SHS, ce qui permettrait non seulement aux MSH, mais à l'ensemble de la recherche en SHS, de mieux afficher leurs pratiques de valorisation à destination du monde socio-économique.

Cette étude aura été l'occasion de poser de manière concrète la question des indicateurs en SHS. Mais le travail doit être poursuivi avec tous les acteurs institutionnels compétents, car l'absence d'indicateurs SHS est le premier obstacle à la diffusion d'une culture de la valorisation dans les SHS.

### **3. 4. Les atouts des MSH pour la valorisation**

Confirmant notre choix initial d'étudier les MSH parce qu'elles étaient un bon observatoire des pratiques de recherche dans les sciences humaines et sociales, cette étude a permis de confirmer que sur le plan de la valorisation, elles étaient particulièrement bien positionnées.

---

<sup>7</sup> Voir annexe 11. 6. *Lexique de la valorisation*.

Bien que très différentes les unes des autres, les MSH ont en commun, certaines spécificités d'organisation et de fonctionnement qui semblent les prédisposer à jouer un rôle majeur dans la valorisation des résultats des recherches SHS et leurs transferts vers la société :

- ***Leur ancrage territorial***

Les MSH ont été intégrées dès leur création dans un espace territorial spécifique, ce qui les marque d'une identité régionale forte.

Grâce au soutien de leurs tutelles, c'est à dire essentiellement le CNRS et les universités, et à des instances de pilotage ouvertes sur leur environnement (comité de pilotage et conseil scientifique qui accueillent des personnalités de la région), elles sont parvenues pour la plupart, à être reconnues au niveau de leur région, comme des relais de la politique nationale de la recherche en SHS.

Elles ont bien intégré la dimension "écosystème de recherche et d'innovation"<sup>8</sup> régional et se positionnent naturellement comme l'un de ses acteurs majeur aux côtés de leurs partenaires régionaux que sont le CNRS et les universités, leurs tutelles ; les autres organismes de recherche et les grandes Ecoles ; les collectivités territoriales avec leurs projets régionaux de développement (Pôles de compétitivité, Maisons de l'innovation...) ; les entreprises, et plus particulièrement les PME ; les milieux associatifs professionnels.

- ***Elles disposent d'un lieu spécifique propice à l'accueil des équipes et des projets***

Les MSH ont été conçues dès leur création, comme des lieux d'accueil de projets scientifiques permettant de décloisonner les savoirs et les unités de recherche.

Elles offrent aux équipes SHS une structure d'accueil permettant de favoriser les rencontres entre unités de disciplines différentes, pouvant déboucher sur des projets scientifiques menés en commun.

Elles sont généralement implantées au sein des campus universitaires dans des bâtiments qui leur donnent une visibilité très positive.

Les Conseils régionaux se sont la plupart du temps fortement impliqués, aux côtés de l'Université (via les Contrats de Plan Etat-Région, notamment), pour le financement de leur construction.

Ainsi les MSH bénéficient le plus souvent d'une infrastructure de grande qualité dans le contexte de la recherche scientifique en SHS. Elles disposent d'une surface allant de 1000 à 12000 m<sup>2</sup>, les mieux dotées pouvant mettre à la disposition des chercheurs et des doctorants liés à leurs projets des espaces de travail (bureaux, salles de réunions, centres de documentation) ou héberger des équipes de recherche.

Leurs capacités d'accueil et d'espaces de réunion leur donnent la possibilité de développer une animation scientifique locale pouvant dépasser le cadre académique, en organisant des rencontres thématiques entre chercheurs SHS et représentants d'entreprises, collectivités locales, associations professionnelles...

- ***Elles bénéficient de plusieurs types de ressources :***

- Des moyens financiers :

---

<sup>8</sup> L'écosystème de l'innovation est l'ensemble des acteurs et des instruments qui contribuent au développement de la recherche et de l'innovation (interactions, conditions cadres, politiques publiques). (Forum SNRI, mars 2009)



Leurs tutelles, le CNRS et les Universités, leur octroient des dotations annuelles auxquelles s'ajoutent souvent, les financements des projets ANR et européens, des financements régionaux (CPER, etc.), européens (FEDER), voire des financements privés sur contrats, etc.

- Des compétences humaines et du savoir faire :

Leurs services administratifs leur permettent de fonctionner comme une petite administration. Elles couvrent toutes les fonctions de gestion et d'accompagnement des activités scientifiques : gestion, informatique, valorisation, aide au montage de projet, communication, documentation scientifique, bibliothèque, numérisation, ...

Leur personnel relève le plus souvent des tutelles : au total, le CNRS et l'université mettent à disposition des MSH un effectif d'environ 270 IT : 170 pour le CNRS, une centaine environ pour les universités.

En matière de valorisation, à en juger d'après les réunions "métiers de la valorisation" organisées par le réseau, une vingtaine de personnes seraient en charge de la valorisation sur l'ensemble des MSH. Pourtant rares sont les MSH qui disposent d'un chargé de valorisation à plein temps, la plupart d'entre eux partageant leurs activités avec d'autres fonctions (l'aide au montage de projets type ANR ou projets européens, la communication, etc.). Pour quelques MSH, c'est le secrétaire général qui assure la charge de la valorisation. A quelques exceptions près, il existe toujours un interlocuteur valorisation dans chacune des MSH.

- Des équipements et des plateformes techniques

Elles disposent d'équipements mutualisés accessibles aux équipes qu'elles fédèrent et de plateformes techniques dont certaines sont reconnues par le GIS Réseau des MSH ; on en dénombre une trentaine de nature très diversifiée : plateformes de numérisation et ressources numériques ( à Caen, Dijon, Strasbourg, Poitiers, Aix, Nanterre, MOM, etc.), Plateformes de traitement des informations spatiales ( à Besançon, Dijon, Tours, Clermont Ferrand, etc.), Plateformes liées à l'archéologie (Dijon, Besançon, Toulouse, Aix, MOM, Nanterre, etc.), plateformes liées au multimedia et à la production audiovisuelle (Paris Nord, Grenoble, Strasbourg,

Plateforme liées à la cognition et au comportement humain (Toulouse, Poitiers, etc.). Certaines sont de nature très spécifique, telle la plateforme CNRTL (ressources textuelles et lexicales ) à Nancy.

Les plateformes apportent aux MSH une notable valeur ajoutée en favorisant des collaborations avec leurs partenaires régionaux et aussi avec les autres MSH et leurs UMR, voire à un niveau inter-régional ou même international.

- ***Leur identité scientifique***

Les MSH ont été encouragées ces dernières années à afficher une identité thématique propre à chacune d'elles, autour d'un nombre limité d'axes scientifiques pertinents sur le plan régional.

Elles disposent d'un Conseil scientifique composé de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et de personnalités extérieures, qui définit les orientations stratégiques et les axes scientifiques de la MSH.

Elles ont la possibilité de mener une politique scientifique sélective, en finançant des projets à partir d'appels d'offre autour de leurs axes stratégiques.

Elles assurent assez naturellement un rôle d'interface entre les forces scientifiques régionales et les collectivités territoriales et sont souvent considérées dans leur environnement local, comme une porte d'accès à la recherche en SHS.

Elles sont évaluées par l'AERES et le Comité National du CNRS, en tant qu'Unités de Service et de Recherche (USR)<sup>9</sup>, sur la qualité de leurs projets scientifiques, au même titre que les autres unités de recherche.

Même si des chercheurs ne peuvent leur être affectés de manière permanente, elles peuvent accueillir des chercheurs et enseignants-chercheur dans le cadre de projets courts (Délégations CNRS ou congés CRCT universitaires, porteurs de projets de la MSH ou européens ...).

- ***Leur fonctionnement en réseau,***

Le Réseau National des MSH a été officialisé en 2006 par la création du GIS "Réseau National des MSH" (RNMSH) qui a été reconnu en 2012 comme infrastructure de recherche. Le RNMSH joue un rôle très actif pour la valorisation des SHS en pilotant notamment, en lien avec le RTP, une action consistant à élaborer des indicateurs spécifiques pour les SHS.

Cette étude aura permis de montrer le positionnement très original des MSH sur la valorisation et les transferts SHS, ainsi que leur potentiel, pour développer et accompagner une stratégie de valorisation, que ce soit par leurs compétences, leur mode d'organisation et leurs modalités de fonctionnement.

Cette étude aura aussi été l'occasion de poser de manière concrète la question des indicateurs en SHS. Mais le travail doit être poursuivi avec tous les acteurs institutionnels compétents, car l'absence d'indicateurs SHS est le premier obstacle à la diffusion d'une culture de la valorisation dans les SHS.

Le travail entrepris avec le Réseau des MSH aura permis aussi d'engager une réflexion sur les annuaires des compétences, question qui s'est révélée se poser de manière particulièrement aigüe, au moment où cet état des lieux a été réalisé par le RTP.

#### **4. Les Annuaires des compétences : pour quoi faire ?**

Dès le début, le RTP avait inscrit la question des annuaires des compétences à son programme, afin d'en évaluer la pertinence, en tant qu'outil permettant de faciliter le rapprochement entre la recherche publique et les acteurs de la société, quel que soit leur domaine d'activité, économique, social, culturel. A cette fin, Emilie Mirault-Colin a réalisé, à partir d'une exploration internet, un inventaire des annuaires SHS existants. Les résultats obtenus n'ont pas plaidé pour l'utilité de ces répertoires de compétences, souvent mal documentés et peu efficaces (Annexe 12. Les Annuaires de compétences).

---

<sup>9</sup> À quelques exceptions près (Bordeaux, la FMSH à Paris), les MSH bénéficient du statut d'Unités de Service et de Recherche.

Dans le même temps, le Réseau national des MSH avait été saisi d'une demande d'aide financière du directeur de la MSH de Toulouse, Bertrand Jouve, pour poursuivre la mise au point d'un guide des compétences, EXPERTS-MSH, présenté comme un « portail pour l'expertise socio-économique, culturelle et industrielle des chercheurs des MSH ». Ce projet fut présenté le 14 décembre 2012 au comité directeur du Réseau national des MSH réuni à la MSH de Paris. La MSH de Lille témoigna son intérêt pour ce projet qui convergeait avec ses propres ambitions dans ce domaine. Le 1<sup>er</sup> mars 2011, une réunion a été organisée, à l'initiative du GIS RNMSH, entre le RTP valorisation et les équipes des MSH de Toulouse et de Lille, afin de faire le point sur les annuaires des compétences en SHS et d'étudier la possibilité de fédérer toutes les énergies dans un projet unique, porté par le RNMSH (Annexe 12. 1. Compte rendu de la rencontre du 1<sup>er</sup> mars 2011, entre le RNMSH et le RTP Valorisation (Paris, InSHS)).

Le RTP Valorisation a été sollicité par le RNMSH pour réfléchir sur le projet d'un annuaire des compétences au niveau des MSH.

Le projet porté par la MSH de Toulouse depuis 2008 s'avère très cher : fin 2009, il a déjà coûté 54344 €, financés par l'université de Toulouse-le-Mirail, la MSH et le TGE ADONIS et sa mise au point exige un budget de 130 000 € supplémentaires. Le bureau du Réseau national des MSH va finalement financer le recrutement d'une consultante, experte en gestion de projet, Andrée Fortin, canadienne d'origine et employée au Brésil sur des programmes ONU (15000 €). Le contact de cette dernière avec les chargés de valorisation au sein de MSH lors d'une réunion de métier du RNMSH (15-16 décembre 2011, MSH Ange Guépin, Nantes) ne va pas s'avérer concluant et le document préliminaire soumis par M<sup>me</sup> Fortin au bureau du RNMSH, en mars 2012, va susciter inquiétudes et réserves sur l'objectif visé et la démarche employée.

La rédaction de la charte proposée par M<sup>me</sup> Fortin conforte les membres du bureau du GIS dans l'idée qu'on a affaire à une importation, pour le projet spécifique du RNMSH, d'un modèle de gestion et d'accompagnement bureaucratique d'un montage de projet applicable à nombre de projets variés. F. Favory demande à cette époque, en tant que membre du bureau du GIS RNMSH, que l'on s'attache à 1°) préciser la forme que prendra l'annuaire des compétences, 2°) préciser dans la partie consacrée à la définition de l'objectif général la place et l'utilité d'un annuaire national des compétences, 3°) ajouter une partie incluant un bilan critique des dispositifs existants (locaux ou nationaux), 4°) revoir l'échéancier qui semble trop long, 5°) préciser la destination des crédits prévus dans le budget (18 mars 2012). Cet avis réservé est partagé par les membres du bureau du GIS RNMSH qui décide de mettre un terme à cette démarche après remise du rapport de M<sup>me</sup> Fortin.

Cette expérience avortée appelle à la réflexion et interroge sur l'outil conçu pour informer sur les compétences SHS susceptibles d'être utiles pour la société. On peut douter de l'efficacité d'un dispositif qui postule une demande en attente d'une réponse SHS à ses questions et à ses besoins. Elle traduit une représentation naïve des rapports entre la recherche SHS et la société. La sollicitation des chercheurs est plus affaire de réseaux que d'annuaires.

D'une manière générale, on peut s'interroger sur la pertinence de tels outils qui se sont multipliés au cours de ces 10 dernières années, souvent lourds et difficiles à

élaborer (nécessité de création d'un thésaurus, définition de mots clés, etc.) et qui nécessitent l'intervention de spécialistes de pointe (informaticiens, linguistes etc.).

Compte tenu des informations que l'on cherche à faire connaître, (Qui fait quoi ? Qui sont les experts d'un thème donné ? Quels labos sont concernés ? Comment les contacter ? etc.), nous nous demandons si une simple exploration, via Google, ne pourrait suffire ; A condition toutefois, que les informations concernant l'expertise ou les savoir faire des scientifiques, soient accessibles à partir de la page de présentation du site du labo (celle que les moteurs de recherche moissonnent en priorité).

Ceci impliquerait de délivrer des recommandations aux labos pour la conception de leur site internet (techniques de référencement, modalités de codage des informations, choix des mots clés etc.), afin que leur expertise et savoir faire soient aisément accessibles, en vue des transferts et de la valorisation.

*Monique Bigoteau, Emilie Mirault, Nane Péhuet, François Favory*

## **5. Questionnement autour de l'expertise scientifique en SHS**

La notion d'expertise scientifique en SHS est très vague. Elle est définie de manière assez diverse selon la personne questionnée.

L'approche utilisée ici a été de consulter des chercheurs ou enseignants-chercheurs des différents domaines SHS ayant « a priori » une bonne connaissance de leur milieu. La question de base posée à tous nos interlocuteurs est « Pouvez-vous définir l'expertise scientifique dans votre domaine et nous donner des exemples ? ».

Pour étayer cette note, nous nous sommes aussi appuyés sur :

- D'une part, un questionnaire sur la valorisation en SHS conduite par Nane Péhuet et François Favory, avec le concours de Sylvia Ratsian, CDD, et portant sur les réponses de 82 unités de l'InSHS du CNRS ;
- D'autre part, une analyse de la Base Legal Suite, également dénommée « Base partenariat », interne au CNRS, principalement utilisée par les services « partenariat et valorisation » pour la gestion administrative des contrats de recherche. Cette analyse a été réalisée par Franck Charron, chargée de la valorisation à la DR1 Paris Michel Ange, avec le concours de Idir Loumi, CDD.

Un point important concernant ces deux études est que les notions d'expertise et de valorisation sont relativement floues du point de vue des questionnés et que, de ce fait, les réponses ne sont pas toujours cohérentes.

Nous avons essayé de synthétiser nos entretiens, les différentes réponses au questionnaire et l'analyse de la Base Partenariats en deux parties : une première décomposant l'expertise scientifique auprès et en dehors du monde de la recherche, une seconde décrivant les différentes formes et actions possibles de l'expertise scientifique ainsi que les questionnements soulevés.

### **5. 1. L'expertise scientifique auprès et en dehors du monde de la recherche**

L'expertise scientifique auprès du monde de la recherche regroupe principalement l'évaluation scientifique de projets de recherche et de chercheurs. Les personnes sont

sollicitées pour leurs compétences scientifiques et normalement par d'autres scientifiques.

Ces activités sont assez bien identifiées et recouvrent les tâches suivantes :

- L'expertise de projet pour des institutions telles que l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et l'European Research Council (ERC) ou de laboratoires pour l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) ou pour le Comité National du CNRS (CoCNRS), etc..
- l'évaluation d'articles ou d'ouvrages pour des éditeurs ;
- l'expertise auprès de conseils scientifiques ou de pilotage d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour définir des stratégies scientifiques.

### **5.1.2. L'expertise scientifique en dehors du monde de la recherche : la réponse à la demande sociale.**

Contrairement au cas précédent, ces activités sont beaucoup moins bien formalisées. Les demandes sont faites par des personnes ou institutions qui sont a priori non scientifiques et/ou n'ont pas la compétence sur le sujet concerné.

Dans beaucoup de cas, on peut parler de demande sociale qui témoigne de l'utilité sociale de la recherche.

D'une manière générale, la valorisation des résultats de recherche est considérée comme un prolongement naturel des activités de recherche, voir le tableau 1.

	Nbre	%
Un prolongement naturel des activités de recherche	<b>66</b>	80%
Une activité en marge des activités de recherche	<b>4</b>	5%
Un métier qui n'est pas celui du chercheur	<b>6</b>	7%
non indiqué	<b>4</b>	5%

**Tableau 1 : Questionnaire sur la valorisation**

L'examen des différentes activités de valorisation donne l'impression qu'il y a un continuum entre recherche fondamentale et recherche appliquée, avec, voire à terme, des activités de consultation et d'expertise.

Les sollicitations à titre d'expert scientifique sont multiples et diverses. Nous les retrouvons dans tous les domaines des SHS.

Les savoir-faire susceptibles d'être valorisés hors de la sphère scientifique sont les suivants :

Consultance/expertise individuelle	<b>29</b>	35%
Edition grand public	<b>17</b>	21%
Création de logiciel	<b>6</b>	7%
Numérisation	<b>15</b>	18%

Bases de données	<b>21</b>	26%
Vulgarisation	<b>13</b>	16%
Médiation scientifique	<b>22</b>	27%
Création d'entreprise	<b>1</b>	1%

**Tableau 2 : questionnaire sur la valorisation**

**Nous remarquons que la consultance et l'expertise individuelle rassemblent un bon tiers des équipes qui ont répondu au questionnaire.**

Dans le tableau 3 concernant les différentes actions d'expertise et d'aide à la décision, nous voyons que les répondants font des distinctions assez précises entre différentes activités qui sont assez proches. Au sens large, toutes ces actions pourraient rentrer dans une rubrique générale dite d'expertise. De même, les actions dans les médias pourraient aussi rentrer dans une notion générale dite d'expertises.

Expertise	<b>38</b>	46%
Conseil	<b>27</b>	33%
Diagnostic, Enquête	<b>12</b>	15%

**Tableau 3 : Aides à la décision, expertise**

Ces expertises scientifiques se traduisent par une présence médiatique (presse orale, presse écrite, internet), voir tableau 4, et des participations aux débats publics, voir tableau 5.

Info Web	<b>22</b>	27%
Facebook Twitter	<b>5</b>	6%
Journaux	<b>32</b>	39%
Radio	<b>31</b>	38%
Télé	<b>28</b>	34%
Edition, publication	<b>9</b>	11%
Conférence, colloque, séminaire	<b>4</b>	5%
Manifestation, festival, salon	<b>3</b>	4%

**Tableau 4 : Présence médiatique**

Site Web	<b>4</b>	5%
Conférence grand public	<b>43</b>	52%
Conférence scientifique	<b>29</b>	35%
Festival	<b>6</b>	7%

Atelier débat, interview	<b>12</b>	15%
Cours, formation, stage	<b>9</b>	11%

**Tableau 5 : Débats publics / actualités des sociétés contemporaines / conférence grand public**

## **5. 2. Formes, actions d'expertise et questionnements liées à l'expertise scientifique**

Les sollicitations à titre d'expert scientifique peuvent prendre les formes suivantes :

- demande d'expertise d'un ministère auprès d'un chercheur pour avoir son avis sur la situation de tel ou tel pays ;
- demande d'expertise émanant d'une municipalité sur la politique de l'eau ;
- demande d'une entreprise privée cherchant à comprendre l'absentéisme au travail ;
- demande d'un média pour un avis sur telle ou telle élection ;
- demande pour la réalisation d'un film ou la rédaction d'un ouvrage afin de vérifier par exemple la cohérence historique ;
- demande d'expertise sur les langages par des gouvernements/grands organismes comme l'UNESCO etc. : politique des langues dans les pays où plusieurs langues sont en compétition / contribution à la transcription orthographique de langues véhiculaires orales... ;
- demande liée au traitement informatique du langage : reconnaissance de la parole / synthèse de la parole / traduction automatique / traitement des grands corpus écrits ou oraux avec des applications pour la documentation. / mise au point de lexiques spécialisés ;
- demande d'instances gouvernementales ou autres pour un éclairage sur nos spécialités dans le cadre de la préparation de projets de loi, ou pour produire une analyse et des recommandations sur un sujet sensible spécifique, ou pour être auditionné dans le cadre, par exemple, d'un groupe de travail parlementaire ;
- participation à des débats publics autour de sujets sociaux politiquement sensibles ;
- expertise des archéologues auprès des services régionaux de l'archéologie et des organismes nationaux et territoriaux d'archéologie préventive, voir l'INRAP, etc. (voir modalités en complément 1) ;
- Sollicitations d'expertise pour inciter les citoyens à adopter les comportements souhaités, par exemple, dans le cadre de la protection de l'environnement, etc.

### 5. 3. Expertise scientifique *versus* consultation

Avec les contrats CIFRE, les réponses aux appels d'offre de la DATAR, de l'ADEME etc., on est dans une logique de *continuum* : on fait de la vraie recherche tout en répondant aux attentes de ces organismes.

En revanche, il existe des pratiques d'expertise à titre personnel, donnant droit à des rémunérations individuelles pour des expertises dissociées de tout travail de recherche : c'est-à-dire répétition d'une méthode, d'un savoir-faire, sans qu'il y ait d'innovation. On est alors dans l'étude plus que dans la recherche. Ces activités dites de consultation se retrouvent dans tous les domaines de SHS. Par exemple, en géographie et aménagement, il y a des créneaux pour les deux types d'attitude (expertise et consultation), sur des questions d'aménagement, d'urbanisme, de risques, de transport et de pollution.

Les activités de consultation telles que définies ci-dessous ne rentrent pas a priori dans ce qui devrait être l'expertise scientifique. Elles sont souvent purement « alimentaires » à titre individuel ou pour certains laboratoires qui, grâce à leurs consultations, accroissent leur ressources. En revanche, certaines activités de consultation peuvent se traduire par des activités de recherche si elles permettent de mettre en avant des questions de recherche ou si elles permettent d'accéder à des terrains ou des bases de données non accessibles autrement.

De même, si nous nous référons au tableau ci-dessous, nous constatons que les répondants au questionnaire du RTP font bien une distinction entre l'expertise et le conseil, ils les distinguent aussi de la notion de diagnostic-enquête, même si la distinction semble loin d'être évidente.

### 5. 4. Expertise scientifique *versus* expression d'opinions/de points de vue/de convictions

Un premier exemple est donné par les participations de scientifiques à des débats publics autour de sujets sociaux politiquement sensibles. Il n'y a pas souvent de débat contradictoire entre des "experts" sur un même sujet, mais l'expression de points de vue/convictions. Lorsque de tels débats sont bien organisés, on pourrait estimer que le scientifique intervient utilement comme expert si ces positions sont fondées sur des études scientifiques, c'est-à-dire des études conduites avec toutes les précautions méthodologiques, aussi bien pour la mise en place d'une enquête que pour l'interprétation des résultats.

Un deuxième exemple est l'intervention d'un chercheur réputé ou « savant » sur un sujet ne relevant pas de sa compétence scientifique. Un prix Nobel de physique ou de chimie n'a pas normalement de compétences particulières sur un sujet de société ; il ne donne, dans ce cas, que son avis.

Un troisième exemple est le mélange des genres ; par exemple, un chercheur qui intervient plus dans les médias comme un journaliste voulant faire de l'audience ou être invité dans tous les médias.



Un quatrième exemple est le scientifique « conseiller du prince ». Il est difficile dans ce cas de savoir si ce dernier intervient de manière objective, c'est-à-dire, dans ce cas, en se fondant sur des faits scientifiques ou afin de valider des choix politiques.

Ces interventions, à titre soi-disant d'experts scientifiques, ont des effets néfastes dans le sens où les demandeurs ont de plus en plus des doutes sur les avis donnés par des experts, étant incapable de savoir si l'avis donné est plus de l'ordre de la croyance, de l'idéologie ou le résultat de recherches. Ce problème se posant beaucoup plus en SHS que dans d'autres disciplines, principalement à cause des questionnements soulevés.

### **5. 5. Le problème du questionnement en SHS**

Les questionnements soulevés sur des sujets SHS sont souvent de nature différente de ceux rencontrés dans d'autres sciences.

Par exemple, en Astronomie, les scientifiques sont consultés sur les faits astronomiques et non pas sur la manière avec laquelle les planètes devraient se comporter. En SHS, les recherches portent souvent, non pas sur le monde lui-même, mais sur les représentations du monde qu'ont les agents. Par exemple, dans le cadre de recherche sur la pollution, en SHS, les études sont fondées sur la perception qu'ont les agents de la pollution et non pas sur des mesures techniques de la pollution. Dans ce sens, les expertises scientifiques en SHS sont plus facilement contestables que celles d'autres disciplines. Cela peut aussi amener certains experts en SHS à « se laisser aller » dans les interprétations ou à introduire leurs croyances dans leurs avis.

De plus, de nombreuses recherches en SHS ont pour objet d'analyser des comportements. D'autres ont pour but d'essayer d'établir des normes, c'est-à-dire d'établir quels sont les comportements les plus appropriés, par exemple en termes de comportement social ou de pollution. Enfin, certaines ont pour objet de déterminer les méthodes afin que les agents se règlent sur les comportements les plus appropriés.

Pour conclure, il semble très difficile d'avoir des définitions claires de l'expertise en SHS, tout en sachant qu'elle représente une grande part des activités de valorisation et que dans de nombreux cas, elle reste une activité individuelle, pas forcément visible à travers des enquêtes auprès de laboratoires qui sont plutôt des supports d'activités collectives. Une prochaine étape serait de définir les critères d'identification de l'expertise en distinguant bien, par exemple, l'activité individuelle de l'activité collective, l'activité d'expertise de l'activité de conseil ou encore l'expertise scientifique de la formulation d'avis ou d'opinions pas forcément étayés.

*Patrice Fontaine*

## **Les modalités d'intervention des chercheurs en archéologie (François Favory)**

*L'expertise est inscrite au cœur de l'activité des services régionaux de l'archéologie et des organismes nationaux et territoriaux d'archéologie préventive. Lorsqu'un aménagement (grand, long, ligne TGV, canal, route et autoroute, ZAC, ou petit, pavillon, piscine, etc.) est envisagé sur le sol national, pouvant occasionner une destruction des vestiges archéologiques conservés dans le sol, voire hors sol (bâti ancien, monuments, etc.), une mission d'investigation est confiée aux services nationaux (INRAP), voire internationaux (appel d'offre : il y a des entreprises anglo-saxonnes, allemandes, suisses, d'investigation archéologique qui interviennent en France), ou territoriaux d'archéologie préventive (communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux) pour effectuer un diagnostic (prospection au sol, télédétection, prospection géophysique, prélèvements, sondages ponctuels à la tarière, sondages à la pelleteuse, dépouillement des archives, etc.). Si tel ou tel secteur est jugé sensible et l'information enfouie utile à la science et à la valorisation du patrimoine local ou régional, une fouille est prescrite par le service régional de l'archéologie, sous l'autorité du DRAC et du préfet de Région.*

*Les chercheurs, ingénieurs, enseignants-chercheurs spécialisés, par période, préhistoriens, protohistoriens, antiquisants, médiévistes, modernistes, contemporanéistes (cf. les fouilles de sépultures de la guerre de 14-18 ou de Little Big Horn...), par thématique (habitat, voie, parcellaire, artisanat, religion, funéraire, etc.) et par type d'objets (mobilier archéologique lithique, céramique, métaux, verre, os, ivoire, monnaies, inscriptions, pierre taillée, sculptée, moulurée, décor peint, etc.), par technique d'investigation (fouille stratigraphique, fouilles sous-marines ou en eau douce (lacs, cours d'eau), pédologie, sédimentologie, archéozoologie, paléobotanique, archéométrie pour les paléomatériaux, etc.) sont mobilisés avant, pendant ou après la fouille, pour accompagner toutes les étapes de l'enquête archéologique et apporter leur expertise, qui peut être requise par le SRA qui suit un chantier ou par le chef de chantier archéologique lui-même, ou pour apporter leur contribution très active à l'investigation.*

*Beaucoup sont impliqués dans le post-fouille pour identifier, dater, interpréter les artefacts trouvés et les faits observés, et dans la publication des résultats (revues, monographies, ouvrages collectifs, plaquettes de vulgarisation financées par les aménageurs ou le SRA ou le Ministère de la Culture, contribution à la médiatisation des résultats, imprimée, internet, audiovisuelle).*

## **6. Promouvoir la valorisation dans les unités de recherche (François Favory)**

Il existe des outils pour promouvoir la valorisation dans les laboratoires. Nous voulons faire part, à ce sujet, de deux expériences qui ont eu lieu à l'université de Franche-Comté et qui ont impliqué la MSHE C. N. Ledoux.

### **6. 1. Le programme DEREVA**

L'Université de Franche-Comté (UFC) a entrepris, en 2012, à l'initiative du directeur de son SAIC, Philippe Picart, professeur de Mécanique appliquée, de mener

une démarche de mise en valeur des compétences et des résultats de la recherche dans dix laboratoires au sein de l'UFC. La MSHE s'est portée candidate avec d'autres laboratoires SHS, l'UMR 6049 ThéMA (39), l'UMR 6249 Chrono-Environnement (31) et une EA en Sciences du langage, laboratoire de rattachement du Président de l'université de l'époque.

L'évaluation a été confiée à une société de conseil, Stratieo ([www.stratieo.com](http://www.stratieo.com)), dont le fondateur et animateur, Paul Degoul Ingénieur ENSG, Docteur d'Etat en Sciences Physiques, Directeur associé d'EDSI Technologies (Dijon-Talant), est venu présenter le projet DEREVA, mandaté par la Région et la DRRT de Franche-Comté, et a conduit les entretiens au sein de chaque laboratoire candidat.

L'évaluation consiste à élaborer une cartographie des compétences des unités de recherche pour améliorer à terme le potentiel de valorisation des résultats de recherche ; cette démarche peut contribuer également à aider les laboratoires à mieux définir les spécificités des recherches menées au sein de la MSHE et donc à en optimiser la présentation vis-à-vis de l'extérieur.

Le recensement des activités est réalisé selon la méthode des arbres de compétences<sup>10</sup>, pour aboutir à une vision globale des activités développées (Annexes 13. 1 à 5). Les entretiens sont ordinairement conduits dans le cadre de 3 séances de 4 h, espacées de 1 à 2 semaines : pour la MSHE, il a fallu 4 entretiens, en raison des questions posées à l'animateur pour mieux adapter son outil d'évaluation aux spécificités des SHS.

Concrètement, la démarche vise à dresser le bilan des thématiques de recherche explorées par le laboratoire et constituant le cœur de sa programmation scientifique, à évaluer le degré d'innovation des actions de recherche conduites au sein du laboratoire et leur potentiel de valorisation.

Ces compétences sont évaluées qualitativement sur une matrice qui permet de définir le centre de gravité du laboratoire en termes de performances scientifiques et en termes d'applications économiques et sociales (Annexes 13. 6 à 8).

Les entretiens collectifs qui ont réuni des archéologues, des géographes, des historiens, un paléo-environmentaliste et des philosophes, ont permis aux participants de dresser un diagnostic collectif des actions à fort potentiel scientifique, en termes d'innovation (positionnement par rapport à l'état de l'art scientifique dans le domaine concerné) et à réfléchir à leur valorisation économique, sociale et culturelle.

La suite s'est avéré plus compliquée, puisqu'il a fallu établir des scores en fonction des objectifs inscrits par le programme DEREVA dans la seule perspective d'une valorisation économique et, plus étroitement, industrielle, le transfert étant conçu comme une application industrielle des résultats de la recherche pour fabriquer et commercialiser un produit (Annexes 13. 9 à 11).

Dans le domaine des SHS, cette démarche a d'emblée montré ses limites faute d'un catalogue de questions et de rubriques adéquates.

La démarche DEREVA doit intégrer d'autres formes de valorisation, économiques, sociales et culturelles. C'est ce que nous avons rappelé à l'animateur qui s'est beaucoup démené pour tenter de satisfaire nos vœux (Annexe 13.12).

---

<sup>10</sup> Les racines sont les "compétences génériques" non encore finalisées ; le tronc est le "cœur de métier" ; les branches sont les "applications" sectorielles.

Une fois de plus, les SHS doivent affronter et subir un discours et des modalités d'évaluation totalement inadaptées.

A notre connaissance, l'enquête a également concerné l'UMR 6298 ARTÉHIS, à l'université de Bourgogne.

## **6. 2. Le dispositif des doctorants-conseils**

Le dispositif des doctorants-conseils, au départ, est une initiative du Ministère de la Recherche qui, en 2007, avait pris la forme d'une expérimentation<sup>11</sup>. L'entreprise payait un doctorant pour une mission de conseil en entreprise qui ne pouvait pas excéder 32 jours par an (l'équivalent d'un avenant enseignement 64 h TD).

À l'UFC, la formule n'a pas pris, sinon un tout petit peu en Sciences dures, car les entreprises ou les collectivités, lorsqu'elles apprenaient qu'il fallait payer pour cela (environ 500 € mensuel brut lissé sur l'année), n'allaient pas au bout du projet.

Depuis 2011, la Région Franche-Comté a repris les choses en main et finance à 100 % des missions de doctorants-conseils. La Région, en outre, trouve des entreprises ou des collectivités grâce à son réseau. Grâce à l'appui de la Région, les premiers doctorants assurent des missions de conseil depuis l'année universitaire 2011-2012 (donc 5 en SHS).

Les SHS ont pu fournir plusieurs doctorants de toutes disciplines, soit sollicités, soit candidats auprès d'entreprises ou de services choisis par leurs soins.

Nous connaissons le cas de deux doctorantes dirigées par F. Favory :

La première est une historienne travaillant sur la dynamique des parcellaires et de la propriété, du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> s., dans une paroisse de Seine-et-Marne, Blandy-les-Tours, sur laquelle s'exerçait la seigneurie de puissants personnages bien introduits auprès du pouvoir royal. Elle a été sollicitée par la Région et le SGAR de la Préfecture de Franche-Comté pour conduire une enquête sur le comportement des entreprises et des laboratoires de Franche-Comté (UFC et UTBM) face à l'innovation industrielle. Dans ce cas, l'activité effectuée n'a pas profité à la doctorante pour sa propre recherche, mais elle a pu investir ses compétences d'historienne dans la conduite de l'enquête et de son exploitation, à la plus grande satisfaction de ses employeurs institutionnels.

La seconde est une archéologue qui mène une thèse sur l'occupation et sur l'exploitation des ressources de la forêt de Chailluz, forêt municipale de Besançon depuis le Moyen Âge. C'est elle qui a proposé ses services à l'ONF, avec qui elle travaille depuis le début de sa thèse, puisque c'est l'ONF qui gère l'exploitation forestière de ce massif. C'est elle qui a assuré le transfert vers l'ONF des données LiDAR acquises par la MSHE avec le concours financier de la Région.

Elle a conduit un travail d'inventaire des archives textuelles et cartographiques conservées par l'ONF et réalisé une étude de foresterie sur un quartier de la forêt de Chailluz à la demande de l'ONF.

Ce faisant, elle a pu profiter de cette activité pour accroître sa base documentaire sur sa forêt d'étude et resserrer ses liens avec l'ONF qui pourrait, à terme, lui offrir un

---

<sup>11</sup> Les doctorants titulaires d'allocations de recherche pourront effectuer des missions de conseil dans les entreprises, les administrations ou les associations. L'objectif de ce dispositif novateur est double : valoriser les compétences des chercheurs et intensifier les échanges entre le monde de l'entreprise et les doctorants (V. Péresse, Bordeaux, 17 septembre 2007).

poste.

Le dispositif du doctorant conseil est donc légal et il doit être encouragé afin d'offrir aux doctorants l'occasion de prendre contact avec le milieu professionnel, soit d'entreprise, soit de service.

*Quelques liens sur le dispositif :*

[http://archives.gouvernement.fr/fillon\\_version2/gouvernement/creation-des-doctorants-conseils.html](http://archives.gouvernement.fr/fillon_version2/gouvernement/creation-des-doctorants-conseils.html)

<http://www.polytechnique.edu/accueil/entreprises/transfert-de-technologie/doctorant-conseil/doctorant-conseil-8567.kjsp>

## IV. Les évolutions récentes du contexte de la recherche scientifique – Perspectives pratiques

### 1. Les évolutions récentes du contexte de la recherche scientifique

#### 1. 1. Les faits marquants récents

L'année 2013 a été marquée par plusieurs événements qui ont sans doute justifié que l'alliance Athena en fasse « l'année de la valorisation ».

**La tenue du salon Innovatives SHS**, organisé par l'InSHS sur la base d'un appel à projet diffusé auprès des équipes SHS sous tutelle CNRS a permis de faire remonter, selon une démarche *bottom-up*, plus de 120 propositions issues des laboratoires. Avec une vingtaine de projets à leur actif sur les 48 projets retenus, les MSH en tant que structures fédératives, ont confirmé qu'elles avaient une place de première importance dans le champ de la valorisation des SHS.

Il semble que le cadre de la valorisation soit désormais clairement posé. Des questions demeurent, cependant, quant au contexte institutionnel installé à travers **la politique du Grand emprunt**, notamment. **Les SATT** (sociétés de droit privé financées sur 10 ans) ne peuvent objectivement être intéressées qu'à la marge par les projets innovants SHS, les volumes financiers concernés étant peu conséquents. La question de la rentabilité de ces structures de transfert, même si elles sont centrées sur les sciences « dures » ou à forte contribution technologique, est d'ailleurs au cœur d'un débat commun à d'autres pays.<sup>12</sup>

**Le Consortium de valorisation Thématique** lié à ATHENA, très récemment mis en place, s'il parvient à inscrire ses actions dans la durée, en lien avec des entreprises de tous les territoires, pourrait être à l'origine du décolllement des initiatives SHS en matière de transferts recherche-société, ce qui serait un véritable changement culturel.

On manque encore de recul pour mesurer **l'impact des Labex et Equipex** qui comportent souvent un volet Valorisation. Une veille auprès de ces structures du point de vue de la valorisation devrait permettre de prolonger l'état des lieux entrepris à la fois par le RTP et par l'InSHS.

**L'apport des équipes non associées au CNRS**, nombreuses mais pas toujours suffisamment dotées en personnel et fonctionnant moins en collectif de recherche que les UMR ou USR, devrait pouvoir être mieux cerné par la Commission SHS du réseau Curie et par le GAMO (groupe d'activités multi-opérateurs) "valorisation" d'ATHENA.

Si les établissements universitaires commencent à se préoccuper des transferts possibles à partir des SHS, ils semblent donner la priorité à l'aide au montage de projets, notamment européens, qui relèvent davantage des collaborations scientifiques que de la recherche partenariale. Il y a souvent une confusion entre valorisation académique des activités de recherche et valorisation socio-économique des résultats de la recherche.

---

<sup>12</sup> Voir sur cette question : Rémi Lallement, Valorisation de la recherche publique : une comparaison internationale, *Document de travail du Centre d'analyse stratégique*, n° 2013-05, mars 2013.

## 1. 2. Le Salon *Innovatives SHS*

Le premier salon de la valorisation des SHS<sup>13</sup>, organisé en mai 2013, a été l'occasion de tenter une autre lecture des activités de valorisation en SHS, plus attachée aux produits transférés, aux disciplines impliquées et aux cibles sectorielles qui en développeront des applications pour différents usages.

En s'appuyant sur les 120 propositions de candidature recueillies suite à l'appel à propositions lancé en juin 2011, il a été possible d'identifier pour chaque projet, à la fois, le "produit" au cœur du transfert, l'application envisagée, ainsi que la cible sectorielle visée.

A partir des 48 projets<sup>14</sup> retenus, le RTP s'est essayé à une analyse de chaque projet, afin de voir si on pouvait faire un lien significatif, depuis les disciplines d'origine (en considérant également le labo, les sections du CoNRS, etc.), jusqu'aux secteurs d'activité susceptibles d'en développer les applications.

Certaines constantes ont pu en être dégagées :

- **La géographie et les sciences du territoire** produisent, à partir des Systèmes d'information géographiques (SIG) ou des outils de traitement de données spatiales, notamment, des logiciels et des modélisations très utilisés par les collectivités territoriales pour aider aux décisions en matière de gestion des territoires qu'ils soient ruraux ou urbains.

- **Les sciences du langage** et leurs outils de traitement de la langue ouvrent à de nombreuses possibilités d'application dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement, de l'analyse des comportements et des capacités cognitives ...

Elles ouvrent ainsi des perspectives pour de nombreux domaines d'application : apprentissage, diagnostics de développement des capacités cognitives, soutien au handicap, performances des systèmes d'exploitation via internet....

- **L'histoire et l'archéologie** dont les méthodes de travail ont été radicalement transformées par les nouvelles technologies de l'information, telles que les outils 3D, la réalité virtuelle, les technologies laser ou de traitement d'images, de même que les possibilités offertes par les techniques de traitement et d'analyse des matériaux. Elles sont désormais très sollicitées pour leurs capacités d'expertise (musées, milieux culturels, techniques de construction, diagnostics environnementaux, etc.) et de mise en valeur du patrimoine (économie du tourisme, politiques culturelles, etc.).

- **Les plates-formes technologiques**, enfin, qui font l'originalité des MSH et favorisent les collaborations scientifiques, pourraient voir leur impact se renforcer avec des partenariats élargis à des représentants de la société civile qui, on le sait, sont souvent le premier pas vers des collaborations, voire des innovations futures.

- Par ailleurs, les disciplines SHS quelles qu'elles soient, ont de plus en plus recours à la **numérisation de leurs données**<sup>15</sup> qui permet la conservation et le développement de l'interactivité entre bases de données. Il faut désormais tableter sur

---

<sup>13</sup> Le salon de la valorisation en SHS, le premier du genre, a été organisé par l'INSHS en mai 2013. Il s'est appuyé sur les projets recueillis, suite à l'appel d'offre lancé durant l'été 2011. A partir de ce premier Salon, on parlera du "Salon Innovatives SHS" qui pourrait être organisé tous les 2 ans.

<sup>14</sup> Une des conditions énoncée pour participer au salon était de pouvoir présenter un produit qui soit suffisamment démonstratif et attractif pour être présenté sur un stand pendant deux journées.

<sup>15</sup> Le CNRS a mis en place Huma-Num qui est une très grande infrastructure de recherche (TGIR) visant à faciliter le tournant numérique de la recherche en sciences humaines et sociales.

une valeur d'usage des données SHS, ce qui ouvre de nouvelles perspectives, bien au-delà du monde académique.

Sur ces bases, le RTP a proposé une "grille typologique des transferts SHS" (voir Annexe 11.5.). On peut noter que cette grille a été très utile pour définir les villages thématiques du salon de la valorisation organisé par l'INSHS en mai 2013 : Territoires, Patrimoine, Education, Expertises.

Il est clair que cette analyse appliquée aux 48 projets retenus pour le salon, c'est-à-dire ceux qui pouvaient présenter un "produit" de transfert, ne peut être généralisée à l'ensemble des SHS, notamment aux sciences sociales, telles que l'économie (section 37), la sociologie (section 36), les sciences politiques (section 40), qui ont une pratique du transfert indéniable, mais souvent peu visible, du simple fait que l'expertise, le conseil ou les savoir faire ne nécessitent aucun outil de transfert ni accompagnement particulier.

Néanmoins, on peut se reporter à l'analyse "AFC et disciplines" présentée plus haut et qui met en évidence une cohérence des comportements dans ces domaines disciplinaires en matière de valorisation.

Grâce à ces autres lectures de la valorisation qui s'appuient sur des projets concrets portés par des laboratoires, on voit se dessiner la perspective de développer une meilleure compréhension des modalités des transferts SHS, qui pourrait aider à concevoir des stratégies de valorisation plus adaptées aux SHS, que ce soit au niveau de l'organisme, des laboratoires ou des équipes.

Ces nouvelles données semblent ouvrir des opportunités pour les SHS : si la contribution des SHS au développement socio-économique va de soi, elle est encore loin d'être optimisée par des politiques d'accompagnement en moyens financiers et en personnel compétent.

La question de l'accompagnement et du suivi des projets de transfert est centrale. Il s'agit de tenir les deux bouts d'une chaîne, c'est à dire d'une part, un accompagnement de proximité des chercheurs et de leurs projets, tel que le développent, par exemple, les MSH et d'autre part, un système complexe de services et d'interlocuteurs institutionnels en charge de la valorisation qui doit reconnaître les spécificités des SHS pour définir des stratégies adaptées.

## **2. Perspectives pratiques et préconisations pour stimuler la valorisation en SHS**

Dès le début des travaux du bureau du RTP Valorisation en SHS, il a été convenu de fournir à la direction de l'InSHS un ensemble de préconisations en complément de l'état des lieux de la valorisation dans le domaine des SHS.

Nous avons tenté de montrer les blocages qui entravent une prise en compte et une prise en charge concrète de la valorisation dans les unités de recherche et de service de l'InSHS.

Grâce à ce bilan, il est devenu possible de suggérer des solutions pour inscrire la valorisation dans la réflexion et la pratique des laboratoires et de formaliser quelques recommandations pour la direction de l'InSHS.



## 2.1. Affiner la rubrique « Valorisation » des rapports d'évaluation des chercheurs et des unités :

- Proposer une nomenclature des actions de valorisation pour clarifier cette notion aux yeux des collègues qui remplissent leur rapport d'activité et celui de leur unité de recherche et sortir du carcan des activités conçues pour les Sciences de la Matière (dépôt de brevets, logiciels, etc.)

En s'appuyant sur une même grille de référence qui pourrait être le deuxième classement typologique des actions de valorisation recentré, proposé dans ce rapport (voir p. 22) :

1. *Transferts à partir d'outils issus de la recherche (logiciels, bases de données, outils cartographiques, technologies 3D, etc.)*
  2. *Actions de diffusion grand public, (débat, productions multimédias, films, édition, atlas, etc.)*
  3. *Patrimoine et expertise culturelle (prestations pour musées, expositions, productions audiovisuelles, etc.)*
  4. *Prestations d'expertise et transferts de connaissances (aide à la décision, formation, diagnostics, expertise, savoir faire, méthodologies d'enquêtes, etc.)*
  5. *Productions relevant de la propriété intellectuelle, création d'entreprises, participation à la conduite de PME issues de la recherche, déclaration de logiciel auprès de l'APP, etc.*
- L'InSHS du CNRS devrait inviter ses partenaires institutionnels en charge de la recherche à agir de même dans leur documentation (projet à soumettre, rapport d'étape, rapport final).
  - Les sections du Comité national de la Recherche scientifique doivent évaluer cette partie de l'activité des chercheurs et des unités.

## 2. 2. Former et recruter des personnels en charge de la valorisation :

- Affiner si nécessaire le profil du poste (voir, en annexe 16, la fiche Referens univ. Poitiers, pour le profil d'IE Valorisation).
- Former les personnes recrutées à leur métier : formation adaptée aux SHS (en relativisant le poids du juridique pour privilégier le savoir faire "accompagnement")
- Sensibiliser les responsables d'unités à la nature exacte du métier et à l'état d'esprit propre à encourager la valorisation.
- Encourager et reconnaître le **rôle des ingénieurs** pour accompagner les projets de valorisation "instrumentalisés", c'est-à-dire du type des projets présentés sur le Salon Innovatives SHS.
- Doter les structures opérationnelles de personnels chargés de la valorisation : comme il n'est pas pensable de doter toutes les unités CNRS de tels personnels, les répartir dans les structures fédératives mutualisantes : dans les MSH, dans les PRES ou au sein de toute autre forme de mutualisation logistique et administrative dotée d'une certaine taille critique.

- Bien distinguer la valorisation, des tâches d'accompagnement des contrats de recherche à finalité plus académique : contrats ANR, ministériels, européens, etc.

### **2. 3. Intégrer la valorisation dans les activités de recherche :**

- Sensibiliser les directeurs de laboratoire (réunion des DU, stage de formation des DU)
- Démarche proactive requise : la valorisation doit être une des priorités du laboratoire.
- Dans cette optique, il faut améliorer l'information des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des ingénieurs sur la pratique des contrats et des brevets.
- Recenser les activités de recherche appliquée et les externaliser en recourant aux services de valorisation du CNRS et des universités (création de start up, TPE).
- La direction de l'InSHS doit pouvoir assurer un meilleur suivi des contrats relevant de la valorisation en SHS, sachant qu'ils sont souvent des indicateurs de projets de valorisation futurs : il faut revoir le traitement administratif des informations remontant des laboratoires et des DR qui confond différentes activités et différents types de contrats, des plus anodins au plus essentiels) et, dans ces conditions, une meilleure exploitation de la base Partenariats, dont l'accès doit être assuré à la direction de l'InSHS. Cette base doit accueillir les contrats gérés par les DR du CNRS mais aussi les contrats gérés par les établissements universitaires.
- C'est l'occasion de plaider pour que soit mis un terme à la guerre microcholine entre les services de valorisation du CNRS et ceux des établissements universitaires, en n'oubliant pas que la quasi-totalité des unités de recherche sont des unités mixtes, UMR ou USR, sous tutelles multiples, au moins un établissement universitaire avec le CNRS, sinon plus. Le CNRS, désormais adhérent du Réseau CURIE, peut contribuer à l'instauration de cette paix des braves.
- Stimuler les contrats avec les services et les entreprises : activer le dispositif légal des doctorants-conseils (mission en entreprise – un ou deux jour par semaine, ou concentrée sur un mois et demi par exemple...– ne pouvant pas excéder, en durée cumulée, plus de 32 jours par an). Dispositif accessible aux doctorants allocataires du Ministère ou percevant une allocation comparable en durée (3 ans) et en montant : allocataires BDI, allocataires du Conseil Régional, boursiers Marie Curie etc... à l'exception des boursiers CIFRE.
- Être exigeant sur les bases de données, qui abondent, et se soucier de leur valorisation, c'est-à-dire de leur mise en ligne, de leur accessibilité, de leur pérennité (sauvegardes sécurisées, migration dans les systèmes durables,

catalogage dans les portails SHS, géo-catalogage pour les BbD à références spatiales – *cf.* le géoportail CARGOS –, recours aux opérateurs comme ADONIS, CORPUS, etc.), bref sortir du bricolage dominant dans les SHS.